



Tendances de la main-d'œuvre chez
les pharmaciennes et pharmaciens de
provinces et territoires sélectionnés
au Canada, 2006

Base de données des ressources humaines de la santé



Institut canadien
d'information sur la santé

Canadian Institute
for Health Information

Par souci d'allègement, la désignation « pharmacien » dans le présent texte englobe les pharmaciens et les pharmaciennes.

Tous droits réservés.

Aucune section de la présente publication ne peut être reproduite ni transmise sous quelque forme que ce soit, ni par quelque procédé électronique ou mécanique que ce soit, y compris les photocopies et les enregistrements, ou par tout autre moyen de stockage d'information et de recherche documentaire, qui existe ou non à l'heure actuelle, sans le consentement écrit de l'auteur qui en possède les droits. Ne sont cependant pas soumises à cette règle les personnes désirant citer de brefs passages pour une publication dans une revue, un journal ou encore pour une émission radiodiffusée ou télédiffusée.

Les demandes d'autorisation doivent être acheminées à :

Institut canadien d'information sur la santé
495, chemin Richmond
Bureau 600
Ottawa (Ontario)
K2A 4H6

Téléphone : 613-241-7860
Télécopieur : 613-241-8120
www.icis.ca

ISBN 978-1-55465-151-1 (PDF)

© 2007 Institut canadien d'information sur la santé

Comment citer ce document :

Institut canadien d'information sur la santé, *Tendances de la main-d'œuvre chez les pharmaciennes et pharmaciens de provinces et territoires sélectionnés au Canada, 2006*, Ottawa, ICIS, 2007.

This publication is also available in English under the title *Workforce Trends of Pharmacists for Selected Provinces and Territories in Canada, 2006*.

ISBN 978-1-55465-149-8 (PDF)

Tendances de la main-d'œuvre chez les pharmaciennes et pharmaciens de provinces et territoires sélectionnés au Canada, 2006

Table des matières

Préface	v
Remerciements.....	vii
Introduction	1
Analyse des données sur les pharmaciens.....	3
Aperçu de la méthodologie.....	3
Avis aux lecteurs	5
La profession de pharmacien	7
Effectifs chez les pharmaciens.....	9
Évolution des données de l'ICIS sur les pharmaciens	9
Nombre de pharmaciens au Canada (données de la BDPS de 1995 à 2005).....	10
Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, 2006	13
Répartition géographique	16
Tendances démographiques des pharmaciens	17
Formation des pharmaciens.....	20
Tendances relatives à l'emploi des pharmaciens.....	24
Notes méthodologiques	29
Contexte	29
Méthodes de collecte des données.....	34
Évaluation de la qualité des données	41
Profils provinciaux et territoriaux.....	45
Annexe A – Identification des inscriptions secondaires	61
Annexe B – Références en pharmacie.....	73

Liste des tableaux

Tableau 1.	Nombre de pharmaciens, Canada (données de la BDPS de 1995 à 2005) ...	11
Tableau 2.	Nombre de pharmaciens selon le statut d'emploi, provinces et territoires sélectionnés, 2006.....	13
Tableau 3.	Nombre de pharmaciens et composition de la main-d'œuvre, provinces et territoires sélectionnés, 2006	14
Tableau 4.	Nombre de pharmaciens selon la province ou le territoire, 2006	15
Tableau 5.	Nombre de diplômés en pharmacie selon le sexe et l'université d'obtention du diplôme, Canada, de 1995 à 2005.....	21
Tableau 6.	Nombre de pharmaciens dans la main-d'œuvre par province ou territoire, selon la BDPP, 2006	33
Tableau 7.	Enregistrements des pharmaciens dont les données n'ont pas été recueillies, selon l'élément de données et la province ou le territoire d'inscription, 2006.....	42
Tableau 8.	Pourcentage des enregistrements des pharmaciens dont les réponses portent la mention « Inconnu », selon l'élément de données et la province ou le territoire d'inscription, 2006	43

Liste des figures

Figure 1.	Croissance en pourcentage du nombre de pharmaciens autorisés et actifs, Canada (données de la BDPS de 1995 à 2005)	10
Figure 2.	Nombre de pharmaciens par 100 000 habitants selon la province ou le territoire d'inscription, Canada, de 2001 à 2005.....	12
Figure 3.	Répartition géographique des pharmaciens dans les régions urbaines, rurales et éloignées, provinces et territoires sélectionnés, 2006.....	16
Figure 4.	Répartition en pourcentage selon le sexe et la province ou le territoire, 2006	17
Figure 5.	Répartition en pourcentage des pharmaciens par groupe d'âge de 10 ans, provinces et territoires sélectionnés, 2006.....	18
Figure 6.	Répartition en pourcentage des pharmaciennes par groupe d'âge de 10 ans, provinces sélectionnées, 2006	19
Figure 7.	Répartition en pourcentage des pharmaciens titulaires d'un baccalauréat comme niveau actuel de formation en pharmacie, provinces et territoires sélectionnés, 2006.....	20
Figure 8.	Pourcentage de nouveaux diplômés chez les pharmaciens, provinces et territoires sélectionnés, 2006.....	22
Figure 9.	Répartition en pourcentage selon le sexe des nouveaux diplômés, provinces sélectionnées, 2006	23

Figure 10.	Répartition en pourcentage des pharmaciens ayant plusieurs employeurs, provinces sélectionnées, 2006	24
Figure 11.	Répartition en pourcentage des pharmaciens selon la catégorie du premier emploi, provinces sélectionnées, 2006	25
Figure 12.	Répartition en pourcentage des pharmaciens selon le poste du premier emploi, provinces sélectionnées, 2006	26
Figure 13.	Répartition en pourcentage des pharmaciens selon le milieu de travail du premier emploi, provinces sélectionnées, 2006	27
Figure 14.	Cheminement des données jusqu'aux données de l'ICIS	32
Figure 15.	Périodes d'inscription de 12 mois selon la province ou le territoire d'inscription, 2006	33

Préface

L'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) recueille de l'information sur la santé et les soins de santé au Canada, l'analyse, puis la rend accessible au grand public. L'ICIS a été créé par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en tant qu'organisme autonome sans but lucratif voué à la réalisation d'une vision commune de l'information sur la santé au Canada. Son objectif : fournir de l'information opportune, exacte et comparable. Les données que l'ICIS rassemble et les rapports qu'il produit éclairent les politiques de la santé, appuient la prestation efficace de services de santé et sensibilisent les Canadiens aux facteurs qui contribuent à une bonne santé.

Pour réaliser ce mandat, l'ICIS doit exercer des fonctions de base telles que la coordination et la promotion de normes en matière d'information sur la santé et d'indicateurs de santé d'envergure nationale, le développement et la gestion de bases de données et de registres sur la santé, le financement et l'appui à la recherche et aux analyses sur la santé de la population, la coordination et la mise sur pied de séances de formation et de conférences, et la présentation et la diffusion de recherches et d'analyses sur la santé.

La Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens (BDPP) constitue un exemple de base de données sur la santé que l'ICIS tient à jour. Toute question concernant la présente publication ou la BDPP doit être acheminée au :

Chef de section de la Base de données sur les pharmaciennes et pharmaciens,
Ressources humaines de la santé
Institut canadien d'information sur la santé
495, chemin Richmond, bureau 600
Ottawa (Ontario) K2A 4H6
Tél. : 613-241-7860
Télé. : 613-241-8120
Courriel : bdpp@icis.ca
Site Web : www.icis.ca

Remerciements

L'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) souhaite remercier les personnes qui ont contribué à l'élaboration du rapport *Tendances de la main-d'œuvre chez les pharmaciennes et pharmaciens de provinces et territoires sélectionnés au Canada, 2006* :

- Annie Walker, chef de section, ICIS;
- Josée Vallerand, analyste principale, ICIS;
- Babita Gupta, analyste principale, ICIS;
- Julie Goulet, analyste principale, ICIS;
- Daphne Lessard, analyste, ICIS;
- Michelle Button, analyste, ICIS.

L'ICIS aimerait également remercier les groupes ci-après; la base de données nationale sur les pharmaciennes et les pharmaciens ne saurait exister sans leurs efforts, leur engagement et leur collaboration :

- Alberta College of Pharmacists;
- Association canadienne des chaînes de pharmacies;
- Association des pharmaciens du Canada ;
- Association des pharmaciens du Manitoba;
- Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie;
- College of Pharmacists of British Columbia;
- Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest;
- Gouvernement du Yukon;
- Newfoundland and Labrador Pharmacy Board;
- Nova Scotia College of Pharmacists;
- Ordre des pharmaciens de l'Ontario;
- Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick;
- Ordre des pharmaciens du Québec;
- Prince Edward Island Pharmacy Board;
- Saskatchewan College of Pharmacists;
- Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux.

La production du présent rapport a été rendue possible grâce à une contribution financière de Santé Canada. Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les points de vue de Santé Canada.

Enfin, l'ICIS veut remercier l'ensemble des pharmaciennes et pharmaciens qui dispensent des services de santé aux Canadiens et améliorent leur qualité de vie.

Veillez noter que les analyses et les conclusions figurant dans le présent document ne reflètent pas nécessairement les opinions des personnes ou des organismes mentionnés ci-dessus.

Introduction

La Division des ressources humaines de la santé de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) est heureuse de présenter *Tendances de la main-d'œuvre chez les pharmaciennes et pharmaciens de provinces et territoires sélectionnés au Canada, 2006*, le premier rapport annuel de l'ICIS portant exclusivement sur le nombre de pharmaciens et la répartition de la main-d'œuvre en pharmacie au Canada.

L'information contenue dans la Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens (BDPP) est une composante essentielle de la planification des ressources humaines de la santé. Toute enquête sur la main d'œuvre chez les professionnels de la santé requis par une province ou un territoire doit avoir pour point de départ la compréhension de l'effectif actuel et des tendances de la main-d'œuvre.

La BDPP s'adresse à tous les ordres de gouvernement, les chercheurs, les intervenants, les groupes de défense des droits, les organismes privés et publics, les médias, de même que les pharmaciens.

La présentation de données et d'analyses claires et objectives facilite la prise de décisions et la formulation de politiques éclairées. Ce premier rapport représente le point de départ d'une série de données rétrospectives utiles sur le nombre des pharmaciens et sur leur répartition. Il permettra la réalisation d'analyses chronologiques dans les années à venir.

L'ICIS a entrepris l'élaboration de cinq nouvelles bases de données, dont la BDPP, afin de dresser un portrait plus précis des ressources humaines de la santé au Canada. Les bases de données sur les ergothérapeutes, les physiothérapeutes, les technologistes de laboratoire médical et les technologues en radiation médicale seront mises en œuvre de façon progressive au cours des prochaines années, en commençant par le présent rapport sur la main-d'œuvre dans la profession de pharmacien. Ces rapports s'ajouteront à l'information existante sur les médecins et infirmières au Canada. Les publications annuelles sur chaque profession de la santé ont été standardisées afin de permettre la réalisation d'analyses entre les professions.

Le présent rapport annuel de l'ICIS offre de l'information sur la main-d'œuvre en pharmacie et sur la profession de pharmacien en tant que groupe distinct de dispensateurs de soins.

Nous espérons que le rapport fournira une solide base de travail à ceux qui s'intéressent à la planification des ressources humaines en pharmacie au Canada.

Analyse des données sur les pharmaciens

Aperçu de la méthodologie

Les données et renseignements fournis dans la présente publication proviennent de la Base de données sur les pharmaciennes et pharmaciens (BDPP) et de la Base de données sur le personnel de la santé (BDPS), maintenues par l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS).

Les pharmaciens sont réglementés par les organismes provinciaux de réglementation depuis 1973. Dans les territoires, ce sont les gouvernements qui autorisent les pharmaciens et leur délivrent un permis d'exercice.

Afin de s'inscrire officiellement, le pharmacien doit remplir un formulaire d'inscription sur papier ou en ligne. Conformément au mandat des organismes provinciaux de réglementation des pharmaciens et des gouvernements territoriaux du Canada, le formulaire d'inscription contient habituellement des renseignements personnels ainsi que des détails sur les diplômes obtenus et l'expérience professionnelle. La plupart des provinces et territoires recueillent ces renseignements. Les autres renseignements demandés sur le formulaire d'inscription peuvent varier selon les règlements administratifs et les besoins opérationnels de chaque organisme provincial de réglementation ou gouvernement territorial.

Les données administratives recueillies par les organismes provinciaux de réglementation et les gouvernements territoriaux sont particulièrement utiles à la planification et à la gestion des ressources humaines de la santé au Canada. La collecte et la compilation de ces données offrent une occasion unique d'examiner l'information agrégée sur les pharmaciens autorisés du Canada; cet examen essentiel permet de cerner les caractéristiques liées à l'effectif et de planifier en conséquence les ressources humaines de la santé.

En consultation avec les organismes provinciaux de réglementation, les gouvernements territoriaux et d'autres intervenants, l'ICIS a mis au point un ensemble normalisé d'éléments de données afin de recueillir de l'information sur la main-d'œuvre en pharmacie au Canada. Ces éléments de données couvrent les caractéristiques démographiques et géographiques ainsi que les caractéristiques de formation et d'emploi des pharmaciens au pays. À partir des résultats de cette consultation, l'ICIS a créé un dictionnaire de données contenant des renseignements précis sur le processus d'élaboration utilisé, les éléments de données ainsi que leurs définitions, leurs valeurs connexes et la raison de leur collecte. Le *Dictionnaire des données de la Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens* peut être téléchargé à partir du site Web de l'ICIS au www.icis.ca.

Les organismes provinciaux de réglementation et les gouvernements territoriaux qui contribuent à la BDPP sont les sources primaires de collecte des données compilées dans la base de données de l'ICIS. Ainsi, les données recueillies sur les formulaires d'inscription annuelle et soumises à la BDPP de l'ICIS leur appartiennent.

En vertu de l'entente conclue avec l'ICIS, une partie de cette information est soumise à l'ICIS une fois par année. Puis, l'ICIS, les organismes de réglementation et les gouvernements territoriaux révisent ensemble les nouvelles données à l'aide de principes rigoureux d'assurance de la qualité des données. Une fois que le processus d'assurance de la qualité est complété, l'ICIS ajoute les données à la BDPP aux fins d'analyse et de production de rapports. Les données recueillies d'année en année serviront à dresser un portrait rétrospectif de la main-d'œuvre dans la profession de pharmacien.

Les notes méthodologiques de la présente publication fournissent de plus amples renseignements sur le processus de révision et les lignes directrices de l'ICIS relatives aux données. Il est important de comprendre comment les données sont recueillies, révisées et déclarées par l'ICIS, et ce, pour deux raisons. Tout d'abord, les statistiques diffusées par l'ICIS diffèrent de celles déclarées par les fournisseurs de données, même si la source des données (formulaires d'inscription annuelle) est la même. Ensuite, les différences entre chaque formulaire peuvent avoir des répercussions sur les résultats et donc sur l'interprétation des données. C'est pourquoi l'ICIS s'efforce de mettre en évidence et d'expliquer les lignes directrices relatives aux données.

Toute question concernant la méthodologie doit être adressée à bdpp@icis.ca.

Avis aux lecteurs

1. L'ICIS ne disposait pas des données de 2006 sur la main-d'œuvre chez les pharmaciens de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nouveau-Brunswick, du Québec, du Manitoba et du Nunavut au moment de la rédaction du présent rapport.
2. En raison des cellules de faible taille dans les territoires, les résultats sur les pharmaciens du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ont été combinés dans le cas de certaines analyses de la présente publication.
3. Le terme « main-d'œuvre chez les pharmaciens » utilisé dans la présente publication et dans les documents d'accompagnement englobe les pharmaciens autorisés qui occupaient un emploi au moment de leur inscription annuelle.
4. Les représentants des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux responsables de l'inscription et de l'octroi de permis aux pharmaciens canadiens ont révisé et autorisé les statistiques provinciales et territoriales de la BDPP.
5. Les chiffres de l'ICIS sur les pharmaciens ne seront pas les mêmes que ceux publiés par les organismes provinciaux de réglementation ou les gouvernements territoriaux pour les raisons ci-dessous.
 - a. **Période de collecte** — Les organismes provinciaux de réglementation et les gouvernements territoriaux diffusent habituellement des statistiques de fin d'année qui comprennent toutes les inscriptions reçues au cours de la période d'inscription de 12 mois. De son côté, l'ICIS recueille les données à partir du 1^{er} octobre de chaque année de collecte. L'ICIS, en consultation avec les organismes provinciaux de réglementation et les gouvernements territoriaux, a fixé cette date ponctuelle afin d'assurer la collecte de renseignements complets en temps opportun selon les périodes d'inscription respectives.
 - b. **Population de référence** — Dans la BDPP, les organismes provinciaux de réglementation et les gouvernements territoriaux (fournisseurs de données) soumettent les données sur les inscriptions de membres actifs qu'ils ont reçues au cours de l'année d'inscription. Le nombre total de membres actifs divulgué dans le présent rapport représente le nombre de pharmaciens admissibles à la pratique par l'organisme provincial de réglementation ou le gouvernement territorial respectif au cours de l'année à l'étude. Plus particulièrement, ce nombre comprend les licences de pratique professionnelle qui autorisent une personne inscrite, sous réserve de l'évaluation et de l'autorisation de l'organisme de réglementation ou du gouvernement territorial, à exercer sa profession, selon les lois et les règlements en vigueur et les politiques régissant la pratique au sein d'une province ou d'un territoire. Les données sur les membres inactifs ne sont pas soumises à la BDPP.

- c. **Éléments exclus des données de l'ICIS** — L'ICIS divise les membres actifs en cinq catégories : Travaille en pharmacie; Travaille dans un domaine autre que la pharmacie et cherche un emploi en pharmacie; Travaille dans un domaine autre que la pharmacie et ne cherche pas d'emploi en pharmacie; Sans emploi et cherche un emploi en pharmacie; Sans emploi et ne cherche pas d'emploi en pharmacie. Aux fins de la présente publication, l'ICIS supprime les données des personnes inscrites qui n'occupent pas d'emploi en pharmacie ainsi que sur les pharmaciens dont le statut d'emploi est manquant ou inconnu. Ces personnes sont d'ailleurs exclues de la plupart des analyses de l'ICIS.
 - d. **Autres éléments exclus des données de l'ICIS** — Les statistiques de l'ICIS n'incluent pas nécessairement les pharmaciens qui étaient en congé (p. ex. congé de maternité ou de paternité) en date du 1^{er} octobre de l'année de collecte des données.
 - e. **Processus de validation et de traitement de l'ICIS** — La base de données de l'ICIS n'est pas une simple fusion de données des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux. Lorsque les fichiers de données sont soumis, l'ICIS tente d'éliminer de l'analyse les pharmaciens qui s'inscrivent auprès de plus d'un organisme provincial de réglementation ou gouvernement territorial. Par exemple, si un pharmacien travaille en Alberta et en Colombie-Britannique, il doit s'inscrire auprès de l'organisme de réglementation de ces deux provinces. Il y a alors création d'inscriptions secondaires (aussi appelées « doubles interprovinciaux »). L'ICIS supprime les données en double de la base de données, conformément à la méthodologie décrite à la section Notes méthodologiques du présent rapport. Cette suppression permet d'éviter le comptage en double des pharmaciens d'une province ou d'un territoire à l'autre, et ainsi de diffuser des chiffres plus précis sur la province ou le territoire principal d'emploi.
 - f. **Processus visant la qualité des données** — Un certain nombre de provinces et de territoires révisent leurs données à la fin de leur période d'inscription. Comme l'ICIS reçoit les données en octobre, il est possible que certaines d'entre elles n'aient pas encore été épurées. Par conséquent, au moment de la soumission des données, certains enregistrements provinciaux ou territoriaux peuvent encore présenter des éléments de données inconnus. Bien que tous les efforts raisonnables soient faits pour obtenir l'information au moment de la soumission des données, les corrections n'apparaîtront pas nécessairement dans la base de données de l'ICIS.
6. L'ICIS, les organismes provinciaux de réglementation et les gouvernements territoriaux s'efforcent continuellement d'améliorer la qualité des données. De tels efforts peuvent avoir une incidence sur la comparabilité des données rétrospectives dans le futur.
 7. Les données du présent rapport sont autodéclarées. Par conséquent, si un nombre substantiel de pharmaciens décident de ne pas remplir tous les champs du formulaire au moment de leur inscription annuelle, il peut en résulter un pourcentage de valeurs inconnues plus élevé que prévu. Vous trouverez de plus amples renseignements sur les valeurs manquantes de la BDPP dans la section des notes méthodologiques du présent rapport.

La profession de pharmacien

Définition

Les pharmaciens sont des professionnels de la santé qualifiés qui aident leurs clients à utiliser les médicaments à bon escient et à obtenir de façon sécuritaire les résultats recherchés pour la santé, et ce, tant à la maison que dans la collectivité et dans les hôpitaux. Leur pratique professionnelle met l'accent sur la gestion des maladies et symptômes par la pharmacothérapie, ainsi que par la promotion du bien-être et la prévention des maladies par l'intégration de principes de soins optimaux centrés sur le patient et les résultats et fondés sur les faits. Dans le cadre de leurs activités et de leurs recherches, les pharmaciens collaborent avec d'autres dispensateurs de soins dans le but de fournir les meilleures solutions qui soient aux problèmes de santé au moyen d'une utilisation efficace des produits et services liés aux soins de santé. (Source : La Fondation canadienne pour la pharmacie, groupe de travail sur la définition du pharmacien.)

Responsabilités et activités

Les responsabilités du pharmacien peuvent consister à : passer les médicaments en revue et collaborer avec les patients ou clients et les autres dispensateurs de soins afin de s'assurer que le patient ou le client bénéficie du meilleur traitement compte tenu de leurs problèmes de santé; établir des objectifs thérapeutiques avec les patients ou clients; vérifier les ordonnances pour s'assurer que le traitement est adéquat; sensibiliser les patients et les professionnels de la santé au sujet de l'administration, de l'usage et des effets des médicaments, des incompatibilités et des contre-indications; conseiller les patients ou clients sur le choix et l'usage des médicaments vendus sans ordonnance; diriger des travaux de recherche fondamentale sur l'élaboration de nouveaux médicaments, sur l'amélioration des résultats de santé du patient ou client, ou sur l'évaluation pharmacoéconomique de la pharmacothérapie ou participer à de tels travaux; préparer et tester de nouveaux médicaments mis au point par des chercheurs; coordonner des recherches cliniques portant sur de nouveaux médicaments; contrôler la qualité des médicaments en cours de production; rédiger des documents d'information sur l'usage et les propriétés de médicaments en particulier; fournir des renseignements sur les médicaments et la pharmacothérapie; évaluer l'étiquetage, le conditionnement et la publicité relatifs aux médicaments.

Les pharmaciens peuvent superviser et aussi être appelés à exercer des activités déléguées de nature technique, notamment : mélanger les produits pharmaceutiques; fournir les médicaments prescrits à des patients ou à d'autres professionnels de la santé; tenir à jour le profil pharmacologique des patients; tenir un registre des poisons, des narcotiques et des médicaments contrôlés; entreposer adéquatement les vaccins, les sérums, les produits biologiques et les autres produits pharmaceutiques pour en prévenir la détérioration; commander et tenir un stock de fournitures pharmaceutiques.

Cadre d'exercice

En général, les pharmaciens se spécialisent dans les domaines communautaire, industriel ou institutionnel. Les pharmaciens communautaires sont propriétaires de pharmacies communautaires ou exercent leur profession dans de tels établissements, tandis que les pharmaciens d'institution évoluent au sein d'une équipe de professionnels de la santé qui sert les patients d'hôpitaux, d'établissements de soins de longue durée et d'autres établissements de même nature. Les pharmaciens industriels prennent part à la recherche, à l'élaboration, à la fabrication et à la vente de produits pharmaceutiques.

Effectifs chez les pharmaciens

Évolution des données de l'ICIS sur les pharmaciens

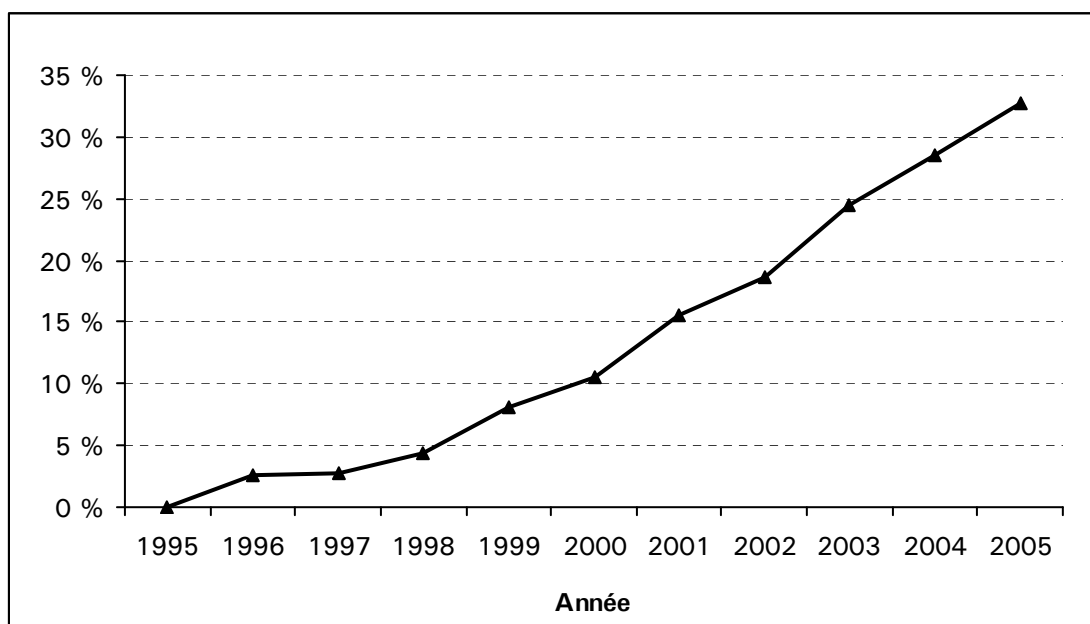
Avant 2006, la Base de données sur le personnel de la santé (BDPS) de l'ICIS recueillait l'information sur les pharmaciens à un niveau agrégé. La BDPS fournit de l'information de base sur l'admission à la pratique en pharmacie et sur la main-d'œuvre chez les pharmaciens, ainsi que pour 22 autres professions de la santé. Bien que les analyses informatives de la BDPS permettent de comparer les professions de la santé, cette base de données ne répond qu'à une gamme limitée de besoins en information que requiert la planification des ressources humaines de la santé. Comme les données de la BDPS proviennent de diverses sources, l'ICIS ne dispose pas toujours de données normalisées et comparables. Compte tenu de cette réalité, les rapports de la BDPS proposent des analyses informatives mais simples. Toutefois, ces limites viennent confirmer la nécessité de poursuivre le travail d'élaboration de l'information sur les ressources humaines de la santé au Canada pour tous les dispensateurs de soins.

La récente Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens (BDPP) offre un large éventail d'éléments de données disponibles qu'il est possible d'analyser en vue de répondre aux besoins actuels et changeants en information. Le dictionnaire des données de la BDPP énonce clairement les lignes directrices relatives à la collecte d'information sur la main-d'œuvre dans la profession de pharmacien au Canada et contribue ainsi à un contrôle plus rigoureux de la qualité des données. Dans le futur, grâce à la richesse des données de la BDPP, il sera possible d'entreprendre des activités analytiques poussées, comme l'établissement et la prévision des tendances, et de mener des recherches à valeur ajoutée. Avec le temps, la BDPP viendra alimenter des rapports exhaustifs sur des questions stratégiques, qui appuieront les efforts de planification des ressources humaines de la santé en pharmacie.

Nombre de pharmaciens au Canada (données de la BDPS de 1995 à 2005)

Selon les données rétrospectives de la BDPS, la profession de pharmacien a connu une forte croissance au cours de la dernière décennie. Le nombre de pharmaciens autorisés et actifs au Canada a augmenté de façon constante, connaissant une hausse globale de plus de 32,8 % depuis 1995 (figure 1).

Figure 1. Croissance en pourcentage du nombre de pharmaciens autorisés et actifs, Canada (données de la BDPS de 1995 à 2005)



Remarques :

Dans la figure 1, l'année de référence est 1995. Les chiffres annuels sont calculés en tant que changement en pourcentage par rapport au total de 1995.

Les données de la présente figure sont tirées de la BDPS, qui fait rapport sur le nombre de pharmaciens autorisés et actifs. La figure comprend des données sur les membres autorisés (l'adhésion auprès d'un fournisseur de données précis est une condition d'exercice). Les données contenues dans cette figure, bien qu'utiles à certaines fins, devraient être utilisées dans les limites indiquées dans les notes méthodologiques du rapport *Tendances relatives au personnel de la santé du Canada, de 1995 à 2004*.

Source : Base de données sur le personnel de la santé, Institut canadien d'information sur la santé.

Bien que le nombre de pharmaciens ait fluctué au fil du temps, presque toutes les provinces et tous les territoires ont connu une croissance similaire au cours de la dernière décennie. L'Île-du-Prince-Édouard a affiché la hausse en pourcentage la plus élevée, avec 42,9 % (tableau 1).

Tableau 1. Nombre de pharmaciens, Canada (données de la BDPS de 1995 à 2005)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Changement en pourcentage depuis 1995
T.-N.-L.	484	483	489	491	534	514	526	540	572	585	585	20,9 %
Î.-P.-É.	112	111	113	109	112	119	131	138	149	152	160	42,9 %
N.-É.	788	828	818	907	932	940	931	988	1 011	1 014	1 065	35,2 %
N.-B.	478	511	533	539	564	570	554	551	602	613	625	30,8 %
Qc	5 342	5 387	5 148	5 096	5 457	5 670	6 141	6 238	6 323	6 615	6 790	27,1 %
Ont.	7 666	7 852	7 928	8 070	8 238	8 490	8 790	9 023	9 817	10 068	10 395	35,6 %
Man.	858	914	906	875	940	899	990	1 086	1 092	1 154	1 155	34,6 %
Sask.	1 043	1 049	1 080	1 081	1 100	1 108	1 129	1 080	1 142	1 170	1 177	12,8 %
Alb.	2 545	2 609	2 686	2 784	2 816	2 904	2 990	3 086	3 185	3 333	3 504	37,7 %
C.-B.	2 812	2 946	3 032	3 147	3 223	3 248	3 406	3 544	3 672	3 766	3 941	40,1 %
Yn	27	30	30	20	22	26	27	31	27	34	33	22,2 %
T.N.-O.	42	47	36	45	47	25	23	36	20	23	25	-40,5 %
Nun.	5	5	5	..	10	16	..
Total	22 197	22 767	22 799	23 164	23 985	24 518	25 643	26 346	27 612	28 537	29 471	32,8 %

Remarques :

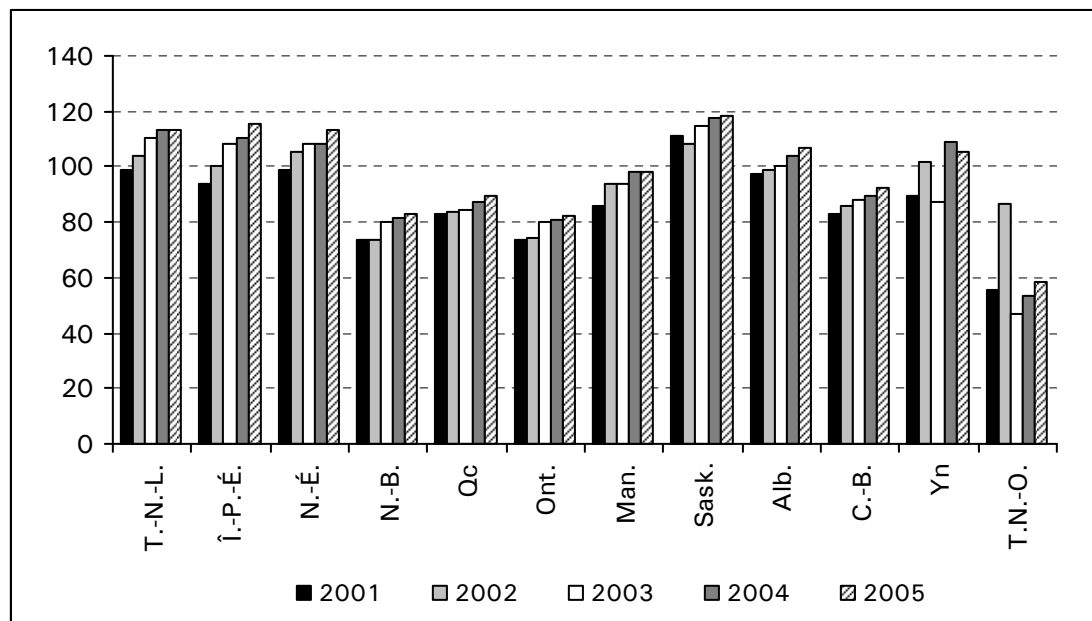
.. Données non disponibles.

Les données de la présente figure sont tirées de la BDPS, qui fait rapport sur le nombre de pharmaciens autorisés et actifs. La figure comprend des données sur les membres autorisés (l'adhésion auprès d'un fournisseur de données précis est une condition d'exercice). Les données contenues dans ce tableau, bien qu'utiles à certaines fins, devraient être utilisées dans les limites indiquées dans les notes méthodologiques du rapport *Tendances relatives au personnel de la santé du Canada, de 1995 à 2004*.

Source : Base de données sur le personnel de la santé, Institut canadien d'information sur la santé.

Le nombre de pharmaciens par habitant au Canada, sauf dans les territoires, a augmenté de façon constante de 2001 à 2005 (figure 2).

Figure 2. Nombre de pharmaciens par 100 000 habitants selon la province ou le territoire d'inscription, Canada, de 2001 à 2005



Remarques :

Les données du Nunavut ne sont pas disponibles.

Les données de la présente figure sont tirées de la BDPS, qui fait rapport sur le nombre de pharmaciens autorisés et actifs. La figure comprend des données sur les membres autorisés (l'adhésion auprès d'un fournisseur de données précis est une condition d'exercice). Les données contenues dans cette figure, bien qu'utiles à certaines fins, devraient être utilisées dans les limites indiquées dans les notes méthodologiques du rapport *Tendances relatives au personnel de la santé du Canada, de 1995 à 2004*.

Source : Base de données sur le personnel de la santé, Institut canadien d'information sur la santé.

Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, 2006

La présente section décrit la main-d'œuvre chez les pharmaciens d'après les données de 2006 de la nouvelle BDPP. Le présent rapport fait état du nombre de pharmaciens qui se sont inscrits auprès d'un organisme provincial de réglementation ou d'un gouvernement territorial. Comme le rapport repose sur la main-d'œuvre chez les pharmaciens au Canada, seuls les pharmaciens qui occupent un emploi en pharmacie sont inclus dans les analyses de 2006 de la BDPP figurant dans le rapport.

Pharmaciens occupant un emploi

Au total, les organismes provinciaux de réglementation et les gouvernements territoriaux qui ont contribué à la BDPP en 2006 ont soumis 20 713 enregistrements sur la main-d'œuvre en pharmacie dans des provinces et des territoires sélectionnés du Canada. De ce nombre, 87,7 % occupaient un emploi en pharmacie (tableau 2). Dans le cas des autres pharmaciens, 0,3 % occupaient un emploi dans un domaine autre que la pharmacie et 8,7 % étaient sans emploi; le statut d'emploi de 3,3 % d'entre eux demeure inconnu.

Tableau 2. Nombre de pharmaciens selon le statut d'emploi, provinces et territoires sélectionnés, 2006

	Nombre	Pourcentage
Travaille en pharmacie	18 175	87,7
Travaille dans un domaine autre que la pharmacie, cherche un emploi en pharmacie	19	0,1
Travaille dans un domaine autre que la pharmacie, ne cherche pas d'emploi en pharmacie	36	0,2
Sans emploi et cherche un emploi en pharmacie	1 778	8,6
Sans emploi et ne cherche pas d'emploi en pharmacie	28	0,1
Inconnu	677	3,3
Total	20 713	100,0

Remarques :

Les données de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nouveau-Brunswick, du Québec, du Manitoba et du Nunavut ne sont pas disponibles.

Le total englobe l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique et le Yukon.

Veuillez consulter les notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPP.

Source : Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé.

Inscriptions secondaires

L'ICIS repère et élimine les inscriptions secondaires (tableau 3). Au total, 880 inscriptions secondaires pour les pharmaciens ont été dénombrées, soit 4,2 %. Ce groupe comprend : i) les pharmaciens qui maintiennent leur inscription canadienne pendant qu'ils résident à l'étranger; ii) les pharmaciens dont la province ou le territoire de résidence ou du premier emploi diffère de la province ou du territoire d'inscription (voir l'annexe A). (Vous trouverez des explications détaillées de la méthodologie liée aux inscriptions secondaires dans la section Notes méthodologiques du présent rapport.) Les données de ces inscriptions secondaires (aussi appelées « doubles interprovinciaux ») sont exclues des analyses du rapport. En procédant ainsi, l'ICIS parvient à minimiser le comptage en double des pharmaciens et à dégager de façon plus précise le dénombrement de cette main-d'œuvre au Canada.

Tableau 3. Nombre de pharmaciens et composition de la main-d'œuvre, provinces et territoires sélectionnés, 2006

	Enregistrements soumis par la province ou le territoire	Inscriptions secondaires repérées et supprimées	Données supprimées sur les pharmaciens qui travaillent dans un domaine autre que la pharmacie, ceux qui sont sans emploi et ceux dont le statut d'emploi est inconnu	Total
Î.-P.-É.	162	15	6	141
N.-É.	1 113	51	274	788
Ont.	10 612	514	789	9 309
Sask.	1 189	51	111	1 027
Alb.	3 642	136	309	3 197
C.-B.	3 937	106	680	3 151
Yn	35	6	0	29
T.N.-O.	23	1	0	22
Total	20 713	880	2 169	17 664

Remarques :

Les données de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nouveau-Brunswick, du Québec, du Manitoba et du Nunavut ne sont pas disponibles.

Les données de l'ICIS sont différentes des données des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux en raison de la méthodologie de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS. Veuillez consulter les notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPP. Les données contenues dans ce tableau, bien qu'utiles à certaines fins, devraient être utilisées dans les limites indiquées dans les notes méthodologiques du présent rapport.

Source : Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé.

Des 880 inscriptions secondaires repérées dans les données de 2006, 58,4 % proviennent de l'Ontario, 15,4 % de l'Alberta et 12,0 % de la Colombie-Britanniqueⁱ.

Dans l'ensemble, 3 049 des 20 713 enregistrements soumis par les organismes provinciaux de réglementation et les gouvernements territoriaux ont été exclus (880 inscriptions secondaires et 2 169 pharmaciens qui ne travaillent pas en pharmacie, pour un total de 17 664 enregistrements utilisés dans le cadre des analyses du présent rapport.

i. Ces résultats n'incluent pas tous les pharmaciens à l'extérieur du pays, mais seulement ceux qui décident de continuer à s'inscrire au Canada pendant leur séjour à l'étranger.

Nombre de pharmaciens dans des provinces et territoires sélectionnés (2006)

En 2006, selon la BDPP et les données des huit provinces et territoires qui ont soumis des données à l'ICIS, 17 664 pharmaciens occupaient un emploi au Canada (tableau 4).

Tableau 4. Nombre de pharmaciens selon la province ou le territoire, 2006

Î.-P.-É.	N.-É.	Ont.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn.	T.N.-O.	Total
141	788	9 309	1 027	3 197	3 151	29	22	17 664

Remarques :

Les données de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nouveau-Brunswick, du Québec, du Manitoba et du Nunavut ne sont pas disponibles.

Les données de l'ICIS sont différentes des données des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux en raison de la méthodologie de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS. Veuillez consulter les notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPP.

Source : Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé.

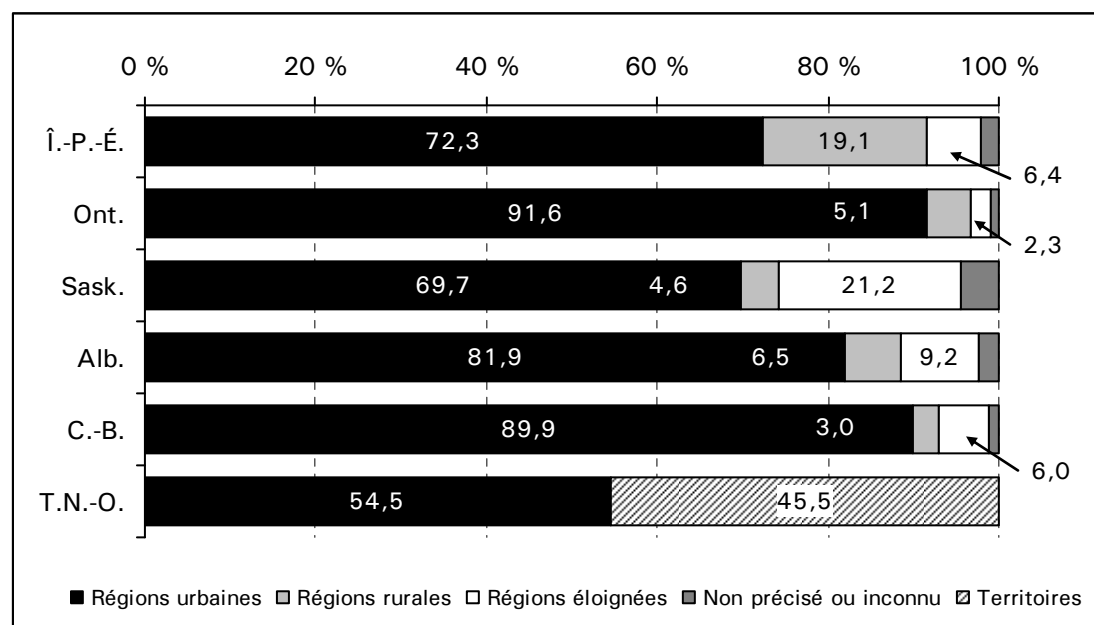
Répartition géographique

Répartition par région urbaine et rurale

On observe une grande variabilité dans la répartition géographique de la main-d'œuvre chez les pharmaciens selon les provinces et territoires faisant l'objet du présent rapport. En Ontario et en Colombie-Britannique, la proportion de pharmaciens dans les régions urbaines atteignait 89,9 % (figure 3). D'autres provinces, comme la Saskatchewan (21,2 %) et l'Île-du-Prince-Édouard (19,1 %), ont enregistré une proportion plus élevée de pharmaciens dans les régions rurales et éloignées.

Aux fins de cette analyse, les régions urbaines sont définies (en partie) comme les collectivités de plus de 10 000 personnes. Les régions rurales sont situées à proximité des régions urbaines. Les régions éloignées sont les collectivités qui exercent une interaction sociale et économique relativement limitée avec les régions urbaines.

Figure 3. Répartition géographique des pharmaciens dans les régions urbaines, rurales et éloignées, provinces et territoires sélectionnés, 2006



Remarques :

Les données de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nouveau-Brunswick, du Québec, du Manitoba et du Nunavut ne sont pas disponibles.

Les résultats excluent la Nouvelle-Écosse et le Yukon, car ils n'ont pas recueilli ou soumis de données sur le code postal du premier emploi.

Les données sur le code postal ont été classées dans les catégories suivantes : *Régions urbaines*, *Régions rurales* et *Régions éloignées* à l'aide des données de juillet 2006 du Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) de Statistique Canada.

Les catégories *Régions urbaines*, *Régions rurales* et *Régions éloignées* reposent sur un système de classification élaboré par Statistique Canada. Veuillez consulter les notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets.

La catégorie *Non précisé* indique que le code postal n'a pas été donné par la province ou le territoire.

La catégorie *Inconnu* indique que le code postal précisé ne figure pas dans le Fichier de conversion des codes postaux.

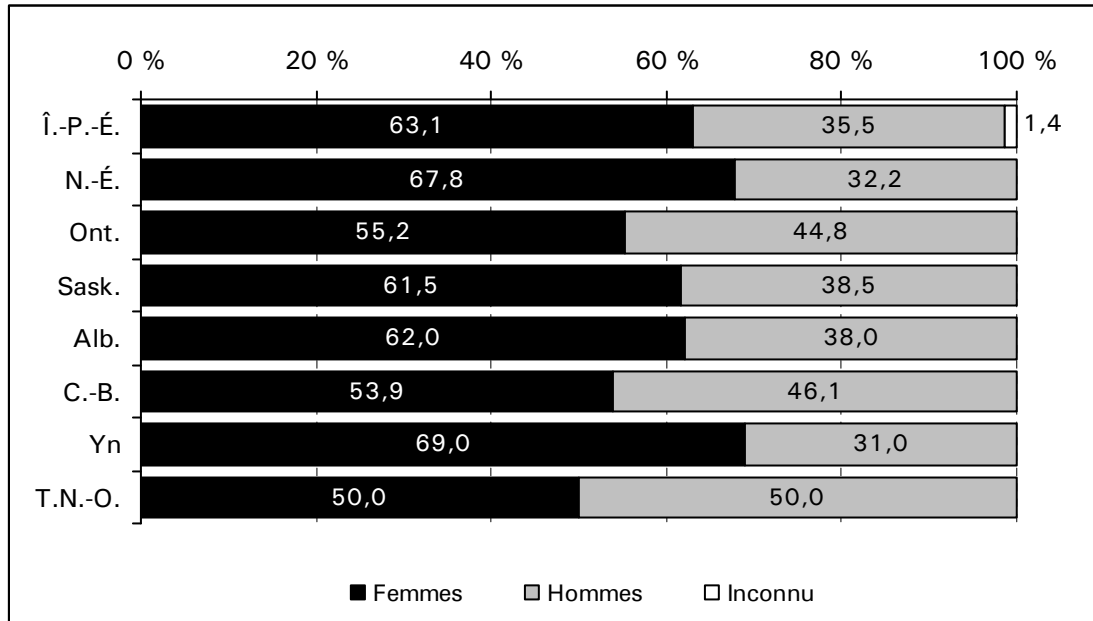
Sources : Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé, et Statistique Canada.

Tendances démographiques des pharmaciens

Sexe

Les femmes représentent une proportion élevée de la main-d'œuvre en pharmacie dans les provinces et territoires sélectionnés faisant l'objet du présent rapport, à l'exception des Territoires du Nord-Ouest, où le nombre de femmes équivaut au nombre d'hommes (figure 4).

Figure 4. Répartition en pourcentage selon le sexe et la province ou le territoire, 2006



Remarques :

Les données de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nouveau-Brunswick, du Québec, du Manitoba et du Nunavut ne sont pas disponibles.

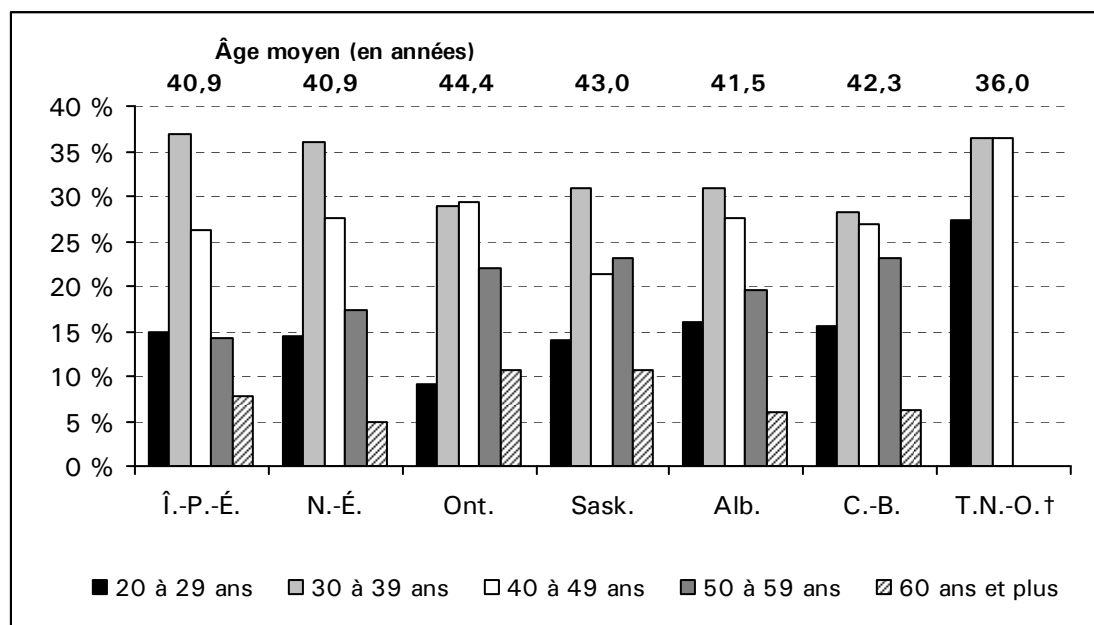
Les données de l'ICIS sont différentes des données des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux en raison de la méthodologie de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS. Veuillez consulter les notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPP.

Source : Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé.

Répartition selon l'âge

La répartition en fonction de l'âge varie légèrement selon les provinces et territoires sélectionnés (figure 5).

Figure 5. Répartition en pourcentage des pharmaciens par groupe d'âge de 10 ans, provinces et territoires sélectionnés, 2006



Remarques :

† Les données des Territoires du Nord-Ouest sur les pharmaciens de 40 ans et plus ont été combinées en raison des cellules de faible taille.

Les données de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nouveau-Brunswick, du Québec, du Manitoba et du Nunavut ne sont pas disponibles.

Les résultats excluent le Yukon, car les données sur l'âge n'ont pas été recueillies ou soumises.

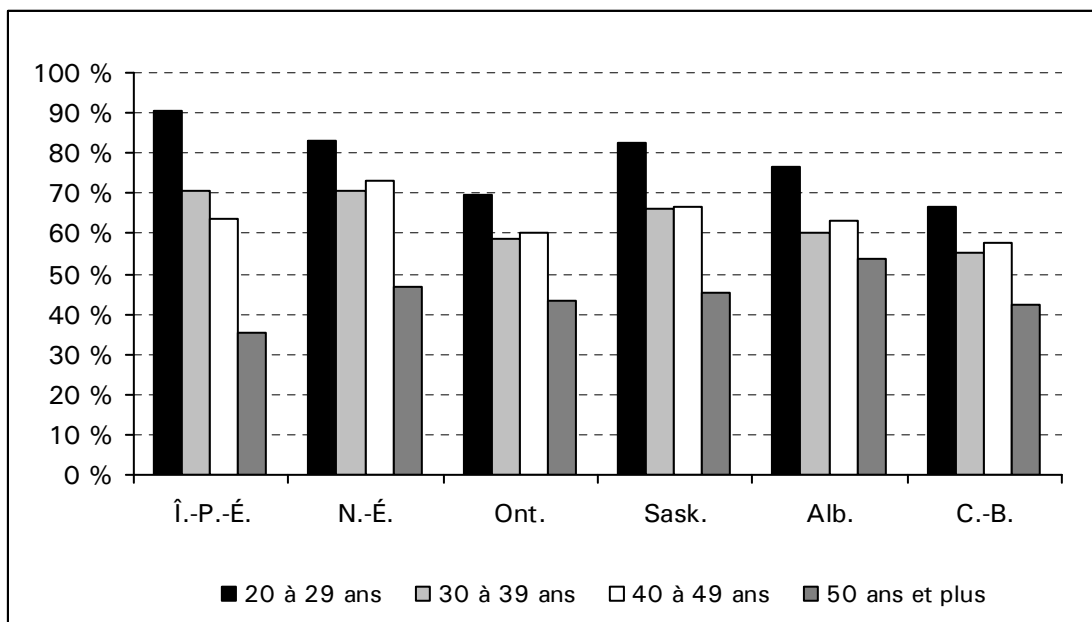
Les données de l'ICIS sont différentes des données des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux en raison de la méthodologie de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS. Veuillez consulter les notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPP.

Source : Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé.

Répartition selon l'âge et le sexe

Les données provinciales présentées à la figure 6 démontrent que les jeunes pharmaciens sont majoritairement des femmes tandis que la répartition selon le sexe est plus équilibrée dans le groupe des 50 ans et plus.

Figure 6. Répartition en pourcentage des pharmaciennes par groupe d'âge de 10 ans, provinces sélectionnées, 2006



Remarques :

Les données de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nouveau-Brunswick, du Québec, du Manitoba et du Nunavut ne sont pas disponibles.

Les résultats excluent le Yukon, car les données sur l'âge n'ont pas été recueillies ou soumises.

Les données des Territoires du Nord-Ouest ont été supprimées en raison des cellules de faible taille.

Les données de l'ICIS sont différentes des données des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux en raison de la méthodologie de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS. Veuillez consulter les notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPP.

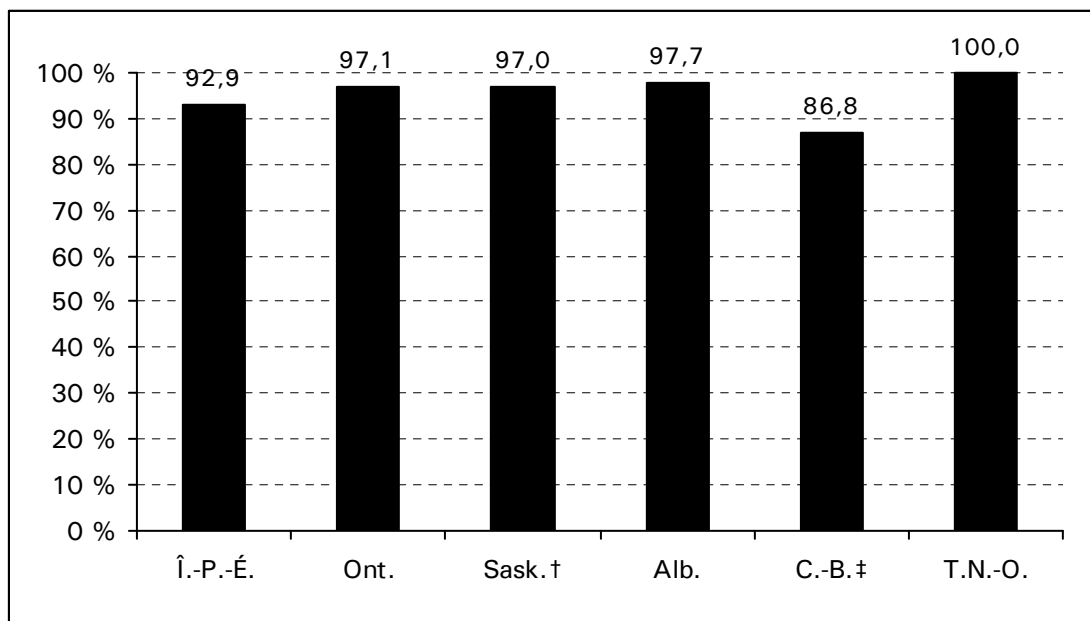
Source : Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé.

Formation des pharmaciens

Niveau actuel de formation des pharmaciens en pharmacie

La majeure partie des pharmaciens de provinces et territoires sélectionnés ont obtenu un baccalauréat en pharmacie (figure 7).

Figure 7. Répartition en pourcentage des pharmaciens titulaires d'un baccalauréat comme niveau actuel de formation en pharmacie, provinces et territoires sélectionnés, 2006



Remarques :

† La Saskatchewan a affiché un taux de réponses inconnues de 1,2 % à l'élément de données sur le niveau de formation.

‡ La Colombie-Britannique a affiché un taux de réponses inconnues de 11,8 % à l'élément de données sur le niveau de formation.

Toutes les autres provinces et tous les autres territoires ont eu 0,0 % de données inconnues.

Les données de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nouveau-Brunswick, du Québec, du Manitoba et du Nunavut ne sont pas disponibles.

Les résultats excluent la Nouvelle-Écosse et le Yukon, car les données sur le niveau de formation n'ont pas été recueillies ou soumises.

Les données de l'ICIS sont différentes des données des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux en raison de la méthodologie de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS. Veuillez consulter les notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPP.

Source : Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé.

Nouveaux diplômés (données de la BDPS de 1995 à 2005)

D'après les données rétrospectives de la BDPS, les universités canadiennes décernent environ 600 diplômes par année (tableau 5). Le nombre de diplômés de programmes de pharmacie agréés a fluctué au cours de la dernière décennie.

Tableau 5. Nombre de diplômés en pharmacie selon le sexe et l'université d'obtention du diplôme, Canada, de 1995 à 2005

Université	1995	1996	1997	1998	1999	2000 [§]	2001 [§]	2002 [§]	2003	2004	2005
T.-N.-L.											
Université Memorial	33	29	34	31	36	38	40	35	32	37	35
Hommes	17	13	17	13	21	9	7	13
Femmes	16	16	17	18	15	23	30	22
N.-É.											
Université Dalhousie	67	63	69	62	62	66	64	62	50	59	88
Hommes	23	19	19	21	20	..	19	15	10	14	18
Femmes	44	44	50	41	42	..	45	47	40	45	70
Qc	201	250	227	218	221	294	107	94	120	116	0
Université Laval	96	114	120	103	98	145
Hommes	33	37	37	28	24
Femmes	63	77	83	75	74
Université de Montréal	105	136	107	115	123	149	107	94	120	116	..
Hommes	31	53	37	39	45	27	23	..
Femmes	74	83	70	76	78	93	93	..
Ont.											
Université de Toronto [†]	159	161	0 [†]	129	109	122	111	117	119	131	165
Hommes	65	65	0	38	33	43	36	..
Femmes	94	96	0	91	76	76	95	..
Man.											
Université du Manitoba	44	28	49	49	46	42	47	48	47	43	45
Hommes	24	8	27	20	16	15	10	18	14
Femmes	20	20	22	29	30	33	37	25	31
Sask.											
Université de la Saskatchewan	73	76	78	74	71	74	75	65	..	72	80
Hommes	37	31	23	21	27	8	25
Femmes	36	45	55	53	44	64	55
Alb.											
Université de l'Alberta [†]	102	101	98	96	99	104	104	95	98	93	97
Hommes	47	42	31	35	28	34	20	28
Femmes	55	59	67	61	71	64	73	69
C.-B.											
Université de la Colombie-Britannique [†]	108	119	119	122	130	136	123 ^{††}	129 ^{††}	127	121	145
Hommes	53	48	41	50	49	44	40	43	52	28	2
Femmes	55	71	78	72	81	91	83	86	75	93	143
Canada^{††}	787	827	674	781	774	876	671	645	593	672	655

Remarques :

Données fournies par le Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada.

.. Information non disponible.

† Comprend les diplômés du programme de maîtrise.

‡ Il n'y a pas eu de promotion en 1997 en raison de la modification de la durée du programme.

§ Répartition selon le sexe non disponible pour 2000 à 2002.

†† Université de la Colombie-Britannique : données de 2001 à 2002 fournies par le College of Pharmacists of British Columbia.

‡‡ Données non disponibles pour certaines universités de 2001 à 2005.

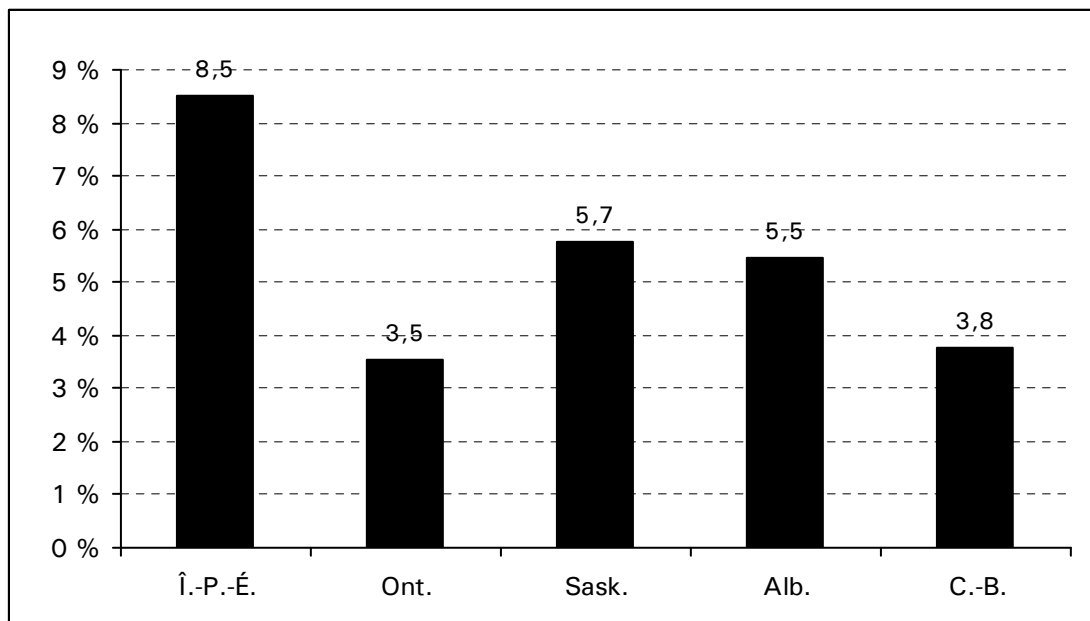
Les données du présent tableau sont tirées de la BDPS, qui fait rapport sur les diplômés des programmes de pharmacie agréés au Canada, y compris ceux du Québec. Les données contenues dans ce tableau, bien qu'utiles à certaines fins, devraient être utilisées dans les limites indiquées dans les notes méthodologiques du rapport *Tendances relatives au personnel de la santé du Canada, de 1995 à 2004*.

Source : Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé.

Diplômés de 2006 en pharmacie (données de la BDPP)

Selon la Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens de 2006, le pourcentage de nouveaux diplômés dans la main-d'œuvre (c'est-à-dire ceux qui ont obtenu leur diplôme d'une formation de base en pharmacie en 2005 ou 2006) variait selon la province et le territoire (figure 8).

Figure 8. Pourcentage de nouveaux diplômés chez les pharmaciens, provinces sélectionnées, 2006



Remarques :

Les données de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nouveau-Brunswick, du Québec, du Manitoba et du Nunavut ne sont pas disponibles.

Les résultats excluent la Nouvelle-Écosse et les Territoires du Nord-Ouest, car ils n'ont pas recueilli ou soumis de données sur l'année d'obtention du diplôme.

Les données du Yukon ont été supprimées en raison des cellules de faible taille

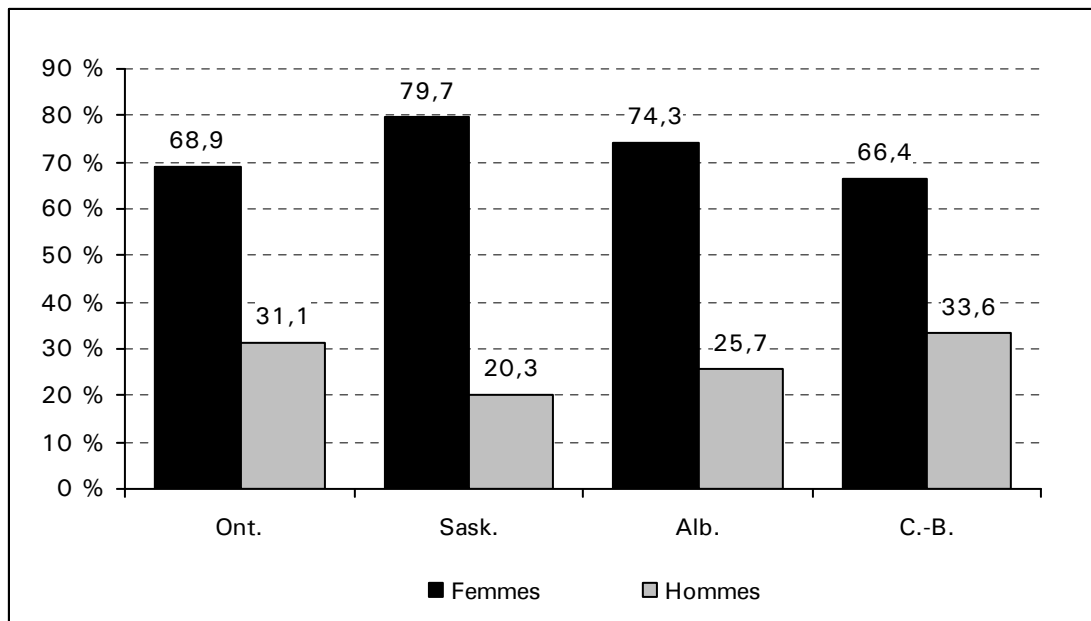
Le pourcentage de valeurs inconnues à l'élément *Année d'obtention du diplôme de la formation de base* variait selon la province ou le territoire (0,7 % à l'Île-du-Prince-Édouard, 0,1 % en Ontario, 0,5 % en Saskatchewan, 0,0 % en Alberta, 12,0 % en Colombie-Britannique).

Les données de l'ICIS sont différentes des données des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux en raison de la méthodologie de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS. Veuillez consulter les notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPP.

Source : Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé.

Comme c'est le cas pour la répartition selon l'âge présentée plus haut, plus des deux tiers des nouveaux diplômés de provinces sélectionnées sont des femmes (figure 9).

Figure 9. Répartition en pourcentage selon le sexe des nouveaux diplômés, provinces sélectionnées, 2006



Remarques :

Les données de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nouveau-Brunswick, du Québec, du Manitoba et du Nunavut ne sont pas disponibles.

Les résultats excluent la Nouvelle-Écosse et les Territoires du Nord-Ouest, car les données sur l'année d'obtention du diplôme n'ont été pas recueillies ou soumises.

Les données de l'Île-du-Prince-Édouard et du Yukon ont été supprimées en raison des cellules de faible taille.

Les données de l'ICIS sont différentes des données des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux en raison de la méthodologie de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS. Veuillez consulter les notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPP.

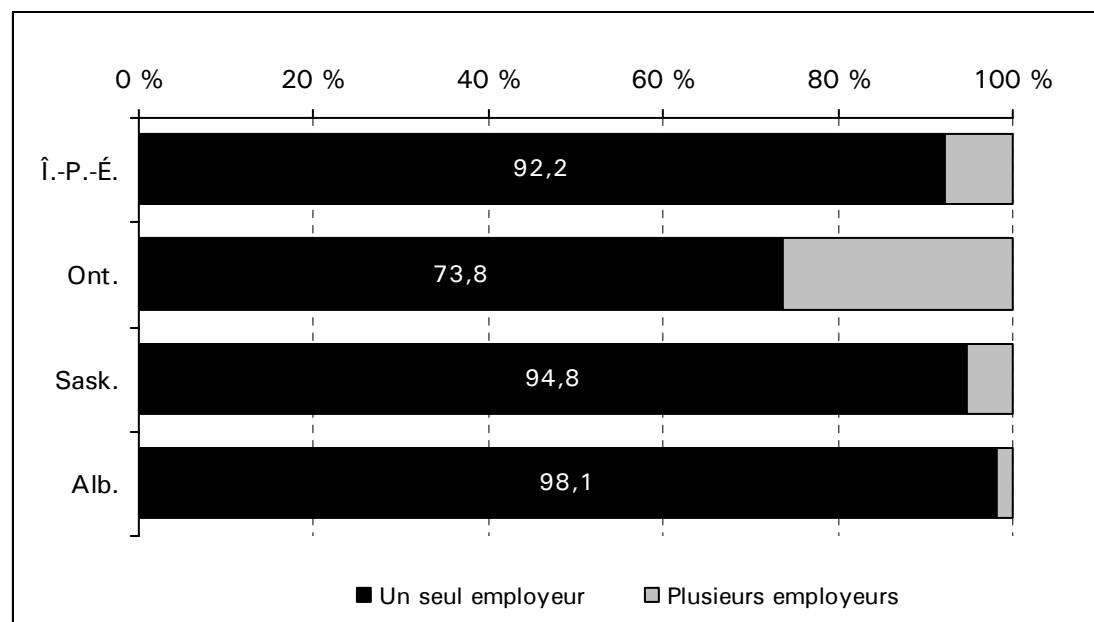
Source : Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé.

Tendances relatives à l'emploi des pharmaciens

Un seul ou plusieurs employeurs

La plupart des pharmaciens des provinces sélectionnées travaillent pour un seul employeur (figure 10).

Figure 10. Répartition en pourcentage des pharmaciens ayant plusieurs employeurs, provinces sélectionnées, 2006



Remarques :

Les données de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nouveau-Brunswick, du Québec, du Manitoba et du Nunavut ne sont pas disponibles.

Les résultats excluent la Nouvelle-Écosse, car elle n'a pas recueilli ou soumis à l'ICIS les données de 2006 sur l'emploi.

Les résultats excluent la Colombie-Britannique, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon, car les données de 2006 sur le deuxième et le troisième emploi n'ont été pas recueillies ou soumises à l'ICIS.

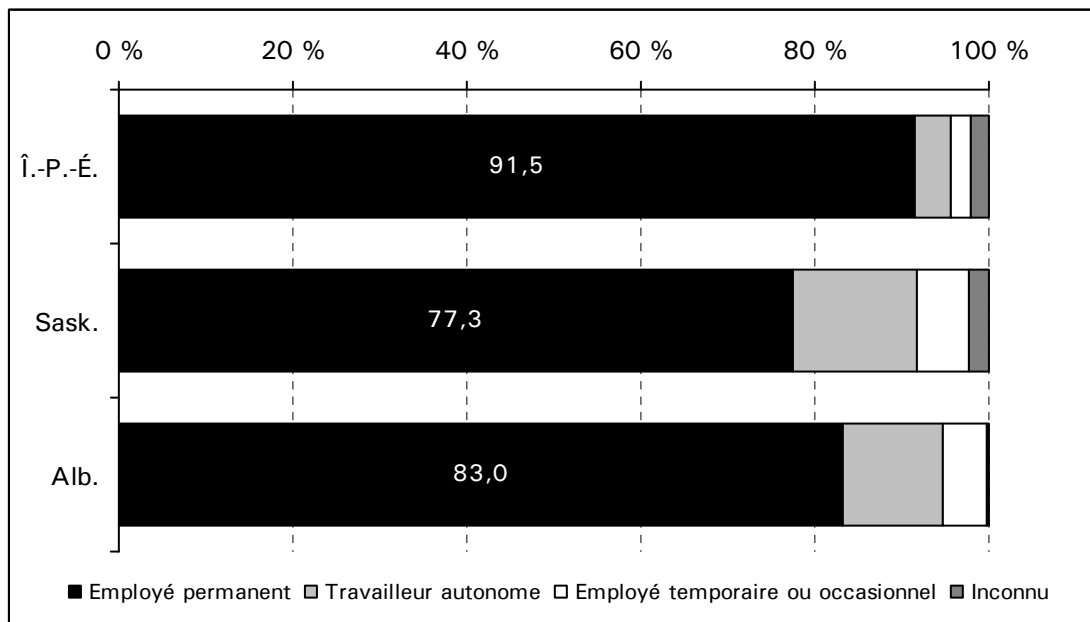
Les données de l'ICIS sont différentes des données des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux en raison de la méthodologie de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS. Veuillez consulter les notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPP.

Source : Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé.

Catégorie d'emploi

Dans les provinces à l'étude, la plupart des pharmaciens occupaient un poste permanent au sein de leur premier emploi. Le premier emploi désigne l'emploi (autonome ou non) associé au nombre le plus élevé d'heures de travail par semaine (figure 11).

Figure 11. Répartition en pourcentage des pharmaciens selon la catégorie du premier emploi, provinces sélectionnées, 2006



Remarques :

Les données de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nouveau-Brunswick, du Québec, du Manitoba et du Nunavut ne sont pas disponibles.

Les résultats excluent la Nouvelle-Écosse, la Colombie-Britannique, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, car ils n'ont pas recueilli ou soumis à l'ICIS les données de 2006 sur la catégorie d'emploi.

Pour les données de 2006, l'Ordre des pharmaciens de l'Ontario n'a pu déterminer les catégories d'emploi et a donc présumé que tous (100 %) ses membres actifs, dont les données ont été soumises à l'ICIS, sont des employés permanents.

La catégorie *Employé permanent* correspond au statut d'employé permanent avec une durée d'emploi indéterminée (aucune date de fin prévue) et un nombre d'heures de travail par semaine garanti ou fixe.

La catégorie *Travailleur autonome* correspond à la personne qui exerce la profession de façon autonome et qui exploite sa propre entreprise économique. La personne peut être le propriétaire actif d'une entreprise constituée ou non en personne morale, ou entretenir une relation d'affaires caractérisée par une entente verbale ou écrite stipulant qu'elle consent à fournir un service précis à un payeur qui en retour lui versera une somme d'argent.

La catégorie *Employé temporaire* correspond au statut d'employé temporaire avec une durée d'emploi déterminée, dont la date de début et la date de fin sont précisées par contrat, et un nombre d'heures de travail par semaine garanti ou fixe.

La catégorie *Employé occasionnel* correspond au statut d'employé embauché suivant les besoins. L'emploi ne prévoit pas un nombre d'heures de travail par semaine garanti ou fixe.

Les données de l'ICIS sont différentes des données des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux en raison de la méthodologie de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS. Veuillez consulter les notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPP.

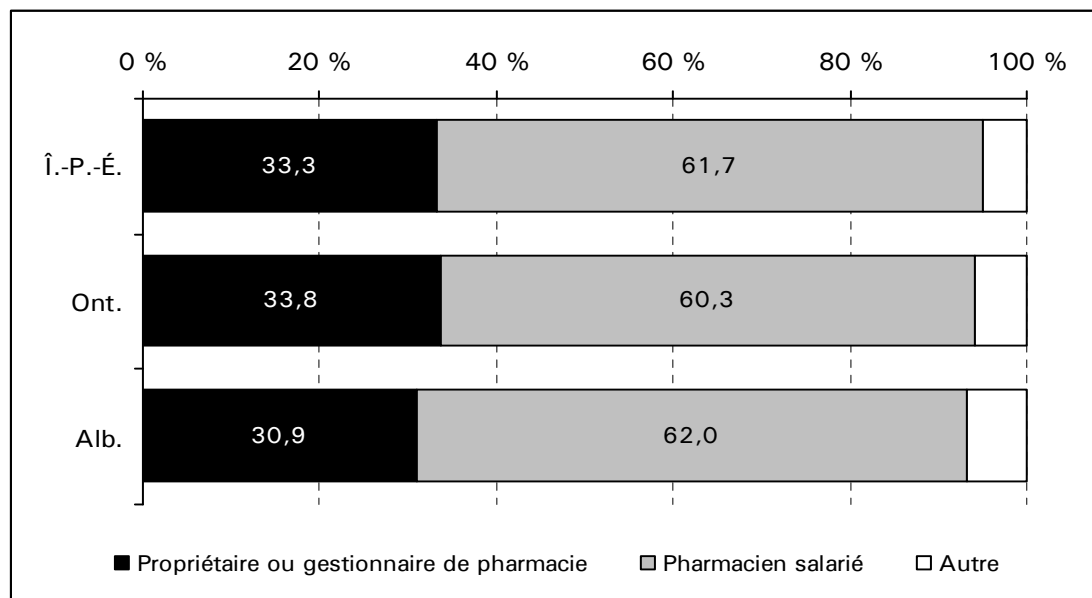
Source : Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé.

Au fur et à mesure que la BDPP sera développée et alimentée, la collecte des données sur l'emploi permettra de distinguer les relations de travail employé/employeur des travailleurs autonomes. Dans le cas des personnes inscrites qui ont une relation employé/employeur, la distinction entre l'emploi permanent et l'emploi temporaire (en combinaison avec d'autres éléments de données, comme le statut d'emploi et le nombre d'heures de travail) fait ressortir les changements dans les conditions d'emploi d'une profession (p. ex. le passage d'un statut permanent à des conditions plus temporaires avec les employeurs).

Poste

Le poste fait référence au rôle principal du pharmacien au sein de son premier emploi. Dans le cas des personnes qui ont plusieurs rôles dans le cadre de leur premier emploi, le poste est lié au rôle qui exige le plus grand nombre d'heures de travail (figure 12).

Figure 12. Répartition en pourcentage des pharmaciens selon le poste du premier emploi, provinces sélectionnées, 2006



Remarques :

Les données de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nouveau-Brunswick, du Québec, du Manitoba et du Nunavut ne sont pas disponibles.

Les résultats excluent la Nouvelle-Écosse, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, car les données de 2006 sur la catégorie d'emploi n'ont pas été recueillies ou soumises à l'ICIS.

Propriétaire ou gestionnaire de pharmacie — Propriétaire de pharmacie dont les fonctions principales consistent à exploiter une pharmacie, et peuvent comporter une part de service direct à la clientèle.

Gestionnaire de pharmacie — Exerce ses fonctions principales dans le cadre de l'exploitation quotidienne d'une pharmacie, avec une part importante de service direct à la clientèle.

Pharmacien salarié — Exerce ses fonctions principales en fournissant directement des services de pharmacie aux clients.

La catégorie **Autre** comprend les sous-catégories suivantes : Directeur de pharmacie; Chef ou coordonnateur en milieu institutionnel; Pharmacien-conseil; Enseignant; Chercheur; Pharmacien industriel; autres postes non précisés ailleurs.

Les données de l'ICIS sont différentes des données des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux en raison de la méthodologie de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS. Veuillez consulter les notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPP.

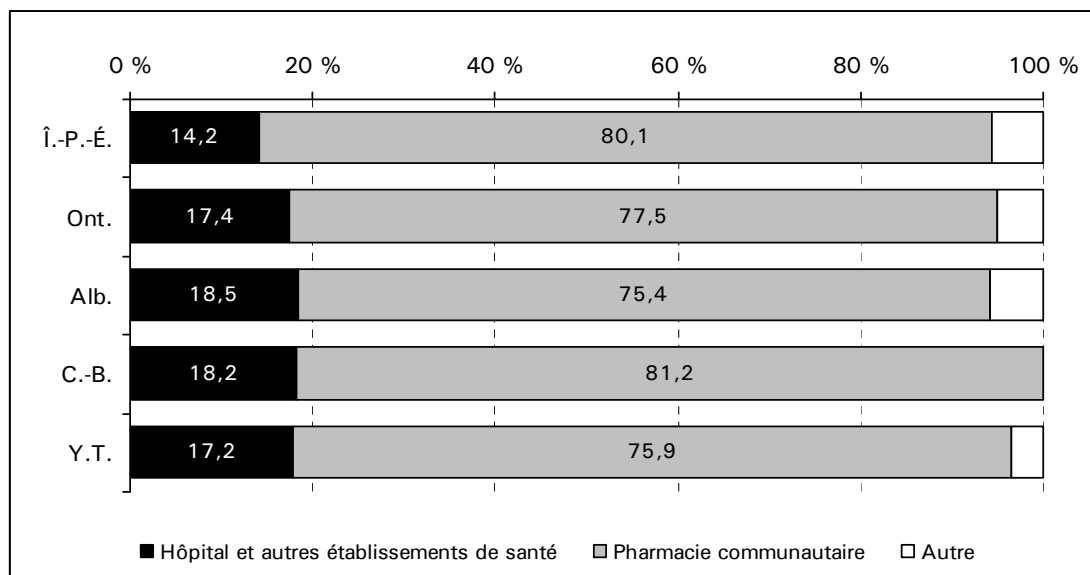
Source : Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé.

Le poste associé au premier emploi indique le rôle du professionnel dans la structure organisationnelle de son milieu de travail et permet de différencier plus précisément les professionnels qui dispensent principalement des services directs, comparativement à ceux qui remplissent d'autres fonctions. Éventuellement, lorsqu'un plus grand nombre de provinces contribueront à la BDPP, il sera possible pour l'ICIS d'étudier de façon plus approfondie la catégorie **Autre** de l'élément de données **Poste** afin de distinguer les pharmaciens qui occupent un poste d'enseignant, de chercheur, de pharmacien industriel et de chef ou coordonnateur en milieu institutionnel.

Milieu de travail

La catégorie *Pharmacie communautaire* regroupait au moins le trois quarts des milieux de travail des provinces sélectionnées (figure 13).

Figure 13. Répartition en pourcentage des pharmaciens selon le milieu de travail du premier emploi, provinces sélectionnées, 2006



Remarques :

Les données de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nouveau-Brunswick, du Québec, du Manitoba et du Nunavut ne sont pas disponibles.

Les résultats excluent la Nouvelle-Écosse et la Saskatchewan, car ils n'ont pas recueilli ou soumis à l'ICIS les données de 2006 sur le milieu de travail.

Les résultats des Territoires du Nord-Ouest ont été supprimés en raison des cellules de faible taille.

Hôpital et autre établissement de santé — Hôpital ou autre établissement de santé, y compris les établissements de réadaptation, les établissements psychiatriques et les établissements de soins pour bénéficiaires internes.

Pharmacie communautaire — Milieu de vente au détail où les médicaments et certains produits connexes sont vendus surtout directement aux clients (en personne).

La catégorie *Autre* comprend les sous-catégories suivantes : Autre pharmacie; Centre de pratique en groupe; Centre de santé communautaire; Autre pharmacie en milieu communautaire; Établissement d'enseignement postsecondaire; Association, gouvernement ou organisme paragouvernemental; Secteur industriel, manufacturier ou commercial lié à la santé; Siège social de pharmacies communautaires; autres lieux d'emploi non précisés ailleurs. Les données de l'ICIS sont différentes des données des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux en raison de la méthodologie de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS. Veuillez consulter les notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPP.

Source : Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé.

Le milieu de travail réfère au lieu où le professionnel exerce ses fonctions et permet de suivre les changements concernant le lieu de travail au fil du temps. La collecte de cet élément permet de connaître, entre autres, le nombre de professionnels travaillant dans un milieu communautaire par rapport à ceux qui travaillent dans un établissement.

Notes méthodologiques

L'information qui suit doit être utilisée afin d'assurer une compréhension claire des concepts de base qui définissent les données fournies dans le présent document, de la méthodologie qui sous-tend la collecte des données et des aspects essentiels de la qualité de ces données.

Cette information assurera une meilleure compréhension des points forts et des limites des données ainsi que de la façon dont elles peuvent être utilisées et analysées efficacement. Elle revêt une importance particulière lorsqu'il s'agit d'établir des comparaisons avec d'autres sources de données et, tout spécialement, de tirer des conclusions sur les changements au fil du temps.

L'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) est fondé sur des principes de qualité des données, de respect de la vie privée et de confidentialité. La collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion des données sont régis par l'engagement de l'ICIS envers la diffusion de données de qualité conformément aux pratiques de respect de la vie privée. Le document *Le respect de la vie privée et confidentialité de l'information sur la santé à l'ICIS : Principes et politiques pour la protection de l'information sur la santé*, accessible sur le site Web de l'ICIS (www.icis.ca), fournit de plus amples renseignements sur les principes de l'ICIS en matière de respect de la vie privée.

Contexte

But du présent rapport

L'Institut canadien d'information sur la santé publie ce premier rapport annuel afin de fournir aux lecteurs les plus récentes statistiques sur la main-d'œuvre chez les pharmaciens. Divers organismes gouvernementaux et non gouvernementaux auront recours aux données du présent rapport afin de mieux comprendre l'effectif et la répartition de la main-d'œuvre chez les pharmaciens. Ces données contribueront à la formulation de politiques et à la prise de décisions dans le cadre de la planification et de la gestion des ressources humaines en pharmacie, particulièrement à l'échelle nationale, provinciale et territoriale.

Le présent rapport renferme des données sur les tendances démographiques et géographiques, la formation, et l'emploi chez les pharmaciens. Les analyses sont complétées par de l'information détaillée sur le processus de collecte des données, les limites pertinentes des données actuelles et une explication des méthodes d'analyse utilisées.

Valeur de l'information

Les données sur l'effectif et la répartition des pharmaciens présentées ici sont une composante fondamentale de la planification des ressources humaines de la santé à l'échelle nationale, provinciale et territoriale. Toute planification ou projection du nombre de professionnels de la santé requis dans une province ou un territoire en particulier doit avoir pour point de départ la compréhension de l'effectif actuel et de son évolution.

La présentation de données et d'analyses claires et objectives facilite la prise de décisions et la formulation de politiques éclairées.

Historique

Les rapports sur les politiques et les ouvrages scientifiques n'ont toujours révélé qu'un nombre très limité de données normalisées à l'échelle nationale sur les professionnels de la santé au Canada, hormis celles sur les médecins et le personnel infirmier réglementé. Des consultations auprès des ministères fédéral, provinciaux et territoriaux de la Santé ont fait ressortir la nécessité d'élaborer les données sur la profession de pharmacien.

Portée de la BDPP

Population d'intérêt

La population d'intérêt de la BDPP correspond à tous les pharmaciens actifs s'étant inscrits auprès d'un organisme provincial de réglementation ou d'un gouvernement territorial canadien.

Population de référence

Aux fins de la BDPP, la population de référence comprend tous les pharmaciens ayant un statut de membre actifⁱⁱ auprès d'un organisme provincial de réglementation ou d'un gouvernement territorial et ayant un emploi dans la profession de pharmacie. La population de référence inclut les pharmaciens qui s'inscrivent entre le début de la période d'inscription de l'organisme de réglementation ou du gouvernement territorial et le 1^{er} octobre de chaque année.

Critères d'inclusion des données

Les données recueillies par la BDPP comprennent :

- L'information sur les inscriptions auprès des registraires provinciaux (à l'exception des données du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nunavut et du Québec), et les données du ministère des Services communautaires du Yukon et du ministère de la Santé et des Services sociaux des Territoires du Nord-Ouest;
- Toutes les inscriptions de membres actifs soumises par les organismes provinciaux de réglementation et les gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest avant le 1^{er} octobre 2006ⁱⁱⁱ;
- Les pharmaciens en congé temporaire (comme les congés de maternité ou de paternité et les congés d'invalidité de courte durée) qui ont conservé leur statut de membre actif auprès de leur organisme provincial de réglementation ou de leur gouvernement territorial.

ii. Les définitions des membres actifs et inactifs ci-dessous, créées par l'ICIS, guident les fournisseurs dans la soumission de données à la BDPP.

Les inscriptions de membres « actifs » correspondent aux licences de pratique professionnelle qui autorisent une personne inscrite, sous réserve de l'évaluation et de l'autorisation de l'organisme provincial de réglementation ou du gouvernement territorial, à exercer sa profession, selon les lois et les règlements en vigueur ainsi que les politiques régissant la pratique dans une province ou un territoire donné.

Les inscriptions de membres « inactifs » désignent une personne inscrite, mais qui n'a pas l'autorisation d'exercer sans l'approbation de l'organisme provincial de réglementation ou du gouvernement territorial en particulier conformément aux lois, aux politiques et aux règlements provinciaux et territoriaux en vigueur. Ce type d'inscription englobe notamment les membres honoraires, les étudiants et les membres qui ne pratiquent pas.

iii. L'ICIS ne déclare que les données des inscriptions primaires. La définition et la méthode utilisées pour repérer les inscriptions primaires sont présentées à la section Méthodes de traitement des données des notes méthodologiques.

Critères d'exclusion des données

Les données recueillies pour la BDPP excluent :

- Les données de 2006 du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, du Québec et du Nunavut, car elles n'étaient pas disponibles;
- Les pharmaciens qui s'inscrivent auprès d'un organisme provincial de réglementation ou du gouvernement du Yukon ou des Territoires du Nord-Ouest après le 1^{er} octobre 2006;
- Les pharmaciens inscrits à titre de membre inactif.

Cheminement des données depuis le premier collecteur de données jusqu'à l'ICIS

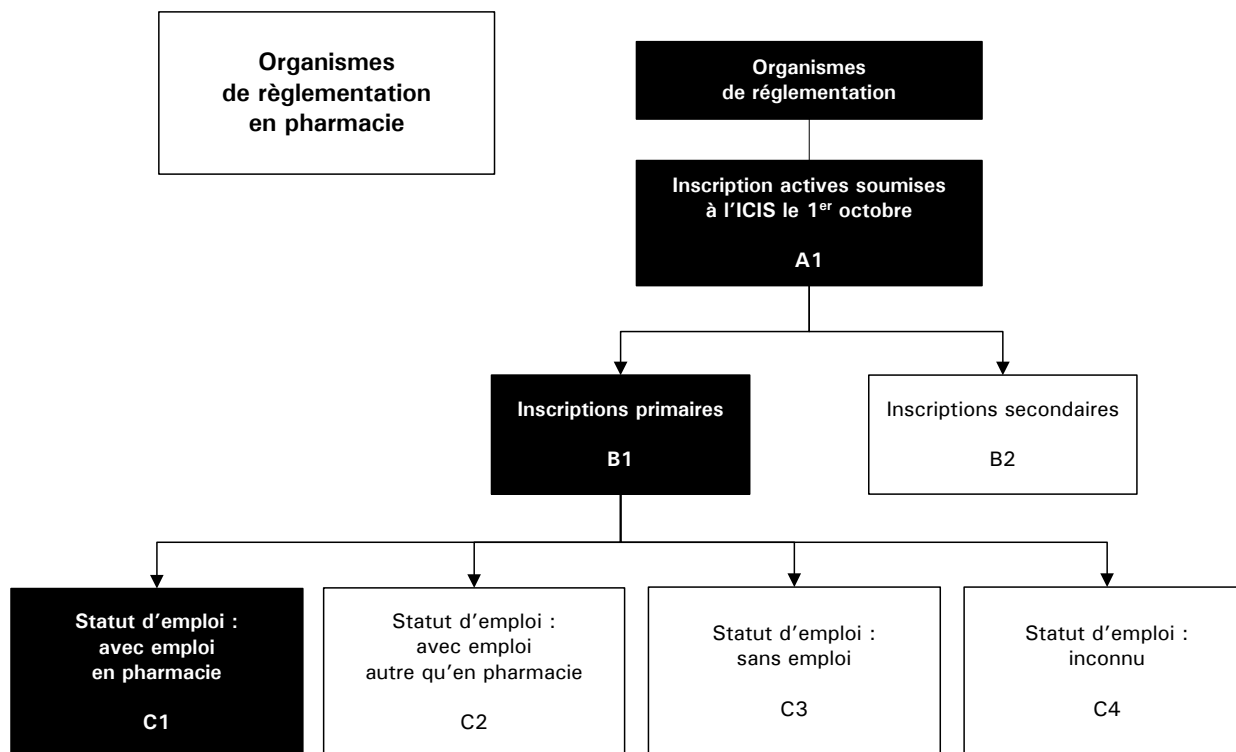
Chaque année, les organismes provinciaux de réglementation et les gouvernements territoriaux recueillent des données sur leurs membres dans le cadre du processus d'inscription et d'octroi de permis. Afin de répondre à leurs propres besoins opérationnels, ils recueillent des données sur les membres actifs et inactifs de toutes les catégories d'inscription.

Comme la base de données vise à recueillir de l'information sur la main-d'œuvre touchant les pharmaciens au Canada, la population de référence de la BDPP cible les pharmaciens autorisés à pratiquer, c'est-à-dire les pharmaciens actifs qui se sont inscrits avant le 1^{er} octobre 2006.

Puisque les données recueillies par les organismes provinciaux de réglementation et les gouvernements territoriaux sont plus vastes que celles de la population de référence de la BDPP, l'ICIS les filtre au moyen d'une méthodologie de filtrage depuis leur collecte jusqu'à leur traitement.

La figure 14 illustre le cheminement des données à l'aide de la méthodologie de filtrage. La section qui suit présente les étapes de ce cheminement. Pour plus de détails sur la collecte des données, veuillez consulter la section Méthodes de collecte des données.

Figure 14. Cheminement des données jusqu'aux données de l'ICIS



Le nombre total d'inscriptions auprès des organismes de réglementation en pharmacie comprend les inscriptions des membres actifs et inactifs.

MEMBRES ACTIFS

Case A1 : Parmi toutes les inscriptions reçues par les organismes provinciaux de réglementation et les gouvernements territoriaux, seules les inscriptions des membres actifs en date du 1^{er} octobre sont soumises à l'ICIS.

Case B1 : Cette case représente les inscriptions primaires, c'est-à-dire celles pour lesquelles la province ou le territoire d'inscription correspond à la province ou au territoire d'emploi du membre inscrit (voir les explications de la case B2 ci-dessous).

Case B2 : Les pharmaciens du Canada peuvent travailler dans plus d'une province ou d'un territoire en même temps, pour autant qu'ils s'inscrivent auprès de l'organisme pertinent afin d'obtenir l'autorisation d'exercer dans leur province ou territoire respectif. Comme l'un des principaux objectifs de la BDPP est la représentation précise de la taille de la main-d'œuvre chez les pharmaciens au Canada, il est important de prévenir le comptage en double des pharmaciens qui travaillent dans plus d'une province ou d'un territoire. La case B2 représente les inscriptions secondaires (ou doubles interprovinciaux). La méthodologie utilisée pour repérer les inscriptions primaires et secondaires est expliquée en détail à la section Méthodes de traitement des données.

Cases C1 à C4 : Dans la plupart des cas, les statistiques produites par les organismes provinciaux de réglementation et les gouvernements territoriaux englobent tous les membres actifs et en exercice, peu importe leur statut d'emploi. Par contre, celles de l'ICIS n'englobent habituellement que les membres qui déclarent explicitement leur statut d'emploi en pharmacie (case C1). Les pharmaciens qui occupent un emploi dans un domaine autre que la pharmacie (case C2), ceux sans emploi (case C3) et ceux qui omettent de préciser leur statut d'emploi (case E4) sont exclus des statistiques finales.

Le tableau 6 fait état des résultats, par province et territoire, de la méthodologie ci-dessus qui régit la sélection des personnes inscrites à inclure dans le rapport (voir aussi l'annexe A).

Tableau 6. Nombre de pharmaciens dans la main-d'œuvre par province ou territoire, selon la BDPP, 2006

	Î.-P.-É.	N.-É.	Ont.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Total
Nombre total de personnes inscrites actives soumis à l'ICIS	162	1 113	10 612	1 189	3 642	3 937	35	23	20 713
Inscriptions primaires	147	1 062	10 098	1 138	3 506	3 831	29	22	19 833
Travaille en pharmacie	141	788	9 309	1 027	3 197	3 151	29	22	17 664

Remarque : Les données de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nouveau-Brunswick, du Québec, du Manitoba et du Nunavut ne sont pas disponibles.

Source : Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé.

Collecte ponctuelle de données

La collecte des données commence en même temps que la période d'inscription annuelle de chaque fournisseur de données et se termine le 1^{er} octobre. Les discussions avec les fournisseurs de données ont permis de déterminer que la plupart des pharmaciens s'inscrivent pour la première fois ou renouvellent leur inscription au cours de cette période.

La figure 15 montre les périodes d'inscription de 2006 des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux.

Figure 15. Périodes d'inscription de 12 mois selon la province ou le territoire d'inscription, 2006

Année d'inscription		2005											2006								
		Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin		
Du 1 ^{er} janv. au 31 déc.	T.-N.-L.	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx					
Du 1 ^{er} avril au 31 mars	Î.-P.-É.				xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx			
Du 1 ^{er} janv. au 31 déc.	N.É.	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx					
Du 1 ^{er} janv. au 31 déc.	N.B.	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx					
Du 1 ^{er} avril au 31 mars	Qc				xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx			
Du 1 ^{er} avril au 31 mars	Ont.				xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx			
Du 1 ^{er} janv. au 31 déc.	Man.	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx					
Du 1 ^{er} mai au 30 avril	Sask.				xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx		
Du 1 ^{er} juil. au 30 juin	Alb.						xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
Du 1 ^{er} janv. au 31 déc.	C.B.	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx					
Du 1 ^{er} avril au 31 mars	Yn				xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx			
Du 1 ^{er} avril au 31 mars	T.N.-O.				xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx			

L'approche ponctuelle de la collecte des données fournit un aperçu de la main-d'œuvre en pharmacie d'une province et d'un territoire à l'autre. L'utilisation constante du même point dans le temps permettra de réaliser au fil des ans des comparaisons rétrospectives utiles pour l'établissement des tendances. Toutefois, cette approche ne permet pas de connaître les chiffres totaux de fin d'année de la main-d'œuvre dans chaque province ou territoire. Selon la province ou le territoire, la date butoir du 1^{er} octobre peut empêcher l'inclusion des pharmaciens qui s'inscrivent plus tard pendant la période d'inscription.

Comment l'ICIS définit-il la main-d'œuvre chez les pharmaciens pour les données de 2006 de la BDPP

Comme on l'a souligné plus haut, la population de référence de l'ICIS comprend les pharmaciens actifs qui avaient l'autorisation d'exercer en date du 1^{er} octobre 2006. En choisissant avec soin la population de déclaration de la main-d'œuvre chez les pharmaciens, l'ICIS est en mesure de fournir des données comparables normalisées pouvant être utilisées à des fins d'analyse et d'établissement des tendances.

La population de référence des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux peut différer de celle des rapports de l'ICIS en raison des différences suivantes : a) la date limite utilisée; b) les types d'inscription inclus (membres actifs, inactifs et autres); c) le statut d'emploi (occupe un emploi ou sans emploi); d) les inscriptions secondaires (doubles interprovinciaux). Ces différences sont justifiées. En effet, les organismes provinciaux de réglementation et les gouvernements territoriaux recueillent des données afin d'appuyer l'ensemble du processus d'inscription et d'octroi de permis. Quant à l'ICIS, il vise à diffuser des données précises et utiles en temps opportun qui contribueront à la planification, à la recherche et à l'élaboration de politiques en ce qui concerne les ressources humaines de la santé. En limitant la collecte de données aux pharmaciens qui étaient inscrits à titre de membres actifs à la date limite de collecte, l'ICIS est en mesure de répondre à ses propres besoins analytiques et à ceux de ses clients.

Les écarts entre les données publiées par l'ICIS et celles présentées par les organismes provinciaux de réglementation et les gouvernements territoriaux (fournisseurs de données de la BDPP) résultent souvent des différences observées. Le lecteur doit donc prendre en considération ces différences lors de la comparaison des données de la BDPP à celles d'autres banques de données et publications.

Méthodes de collecte des données

Sources de données

Les sources de données de la BDPP sont les organismes provinciaux de réglementation et les gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Les pharmaciens qui désirent exercer leur profession dans une province ou un territoire doivent s'inscrire chaque année auprès d'un organisme de réglementation. Ces données appartiennent aux organismes provinciaux de réglementation et aux gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, qui sont considérés comme les sources primaires de collecte des données.

Collecte des données

Les organismes provinciaux de réglementation et les gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest recueillent habituellement les données au moyen de formulaires d'inscription sur papier ou en ligne qui permettent aux pharmaciens de s'inscrire et d'obtenir un permis d'exercer.

Une fois les données mises en format électronique, on en prépare un extrait que l'on soumettra à l'ICIS. Seuls les éléments de données définis dans le *Dictionnaire des données de la Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens* (accessible sur le site Web de l'ICIS au www.icis.ca) sont soumis à l'ICIS. L'extrait de données doit respecter les spécifications de la BDPP, présentées dans le *Manuel de spécifications pour la soumission des données à la Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens* (accessible sur le site Web de l'ICIS). Le fournisseur transmet ensuite ces données à l'ICIS à l'aide d'un système en ligne sécuritaire ou sur CD ou DVD par messagerie assurée.

Une lettre d'entente régit la collecte de données sur les pharmaciens à l'ICIS. Chaque année, les organismes provinciaux de réglementation et les gouvernements territoriaux révisent les éléments de données de base que les fournisseurs de données incluent dans leur formulaire d'inscription. Dans le cadre de l'entente actuelle, chaque fournisseur de données a accepté de prendre toute mesure raisonnable pour recueillir et soumettre les 38 éléments de données recueillis auprès de chaque pharmacien selon les définitions du *Dictionnaire des données de la Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens*.

Vous trouverez à l'annexe B les coordonnées pour chaque province et territoire.

Concepts et définitions clés

Seuls les éléments de données ayant servi aux analyses du présent rapport figurent ci-dessous. Pour obtenir une liste complète des éléments de données de la BDPP et de leur définition, téléchargez le *Dictionnaire des données de la Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens* à partir du site Web de l'ICIS (www.icis.ca).

Caractéristiques démographiques

Sexe

Sexe de la personne inscrite au moment de l'inscription ou du renouvellement et utilisé à des fins administratives.

Année de naissance

Année de naissance de la personne inscrite.

Caractéristiques géographiques et autres

Province ou territoire de résidence

Province ou territoire de résidence au moment de l'inscription ou du renouvellement.

Pays de résidence

Pays de résidence au moment de l'inscription ou du renouvellement.

Province ou territoire d'inscription

Province ou territoire d'inscription selon la province, le territoire ou l'organisme qui soumet des données sur les pharmaciens.

Formation

Niveau de la formation de base en pharmacie

Programme de formation de base qui prépare un pharmacien à la pratique. Cet élément désigne la formation initiale en pharmacie, en tout ou en partie, justifiant l'attribution d'un permis de pharmacien au Canada. Les diplômes de maîtrise ou de doctorat ne seront identifiés qu'à titre de « Formation de base en pharmacie » si la formation a permis l'accès direct à la pratique (p. ex. PharmD d'accès à la pratique en pharmacie). Toute autre formation postsecondaire en pharmacie est saisie sous « Niveau le plus élevé de la formation supérieure en pharmacie ».

Année d'obtention du diplôme de la formation de base en pharmacie

Année d'obtention du diplôme du programme de formation initiale visant à préparer les pharmaciens à l'exercice de la profession.

Université canadienne d'obtention du diplôme de la formation de base en pharmacie

Nom de l'université canadienne où a été obtenu le diplôme du programme de formation initiale visant à préparer les pharmaciens à l'exercice de la profession.

Emploi

Statut d'emploi

Statut d'emploi (avec ou sans emploi) au moment de l'inscription ou du renouvellement.

Catégorie d'emploi

Catégorie d'emploi au moment de l'inscription ou du renouvellement.

Province ou territoire d'emploi

Province ou territoire d'emploi au moment de l'inscription ou du renouvellement.

Code postal du lieu d'emploi

Au moment de l'inscription ou du renouvellement, code postal du lieu d'emploi assigné par Postes Canada. Le code postal désigne le lieu de prestation des services ou celui de l'employeur ou du bureau si le lieu de l'employeur ou du bureau ne correspond pas au lieu de prestation des services et que le code postal connexe de ces derniers constitue le seul élément qui peut être fourni. Le niveau de prestation des services représente le lieu où la personne inscrite occupe un emploi lié à la pharmacie, en tant que pharmacien ou dans un domaine connexe à la pharmacie.

Poste

Rôle principal selon le lieu d'emploi au moment de l'inscription ou du renouvellement (dans le cas des personnes qui ont plusieurs rôles dans le cadre de leur emploi, il s'agit du poste lié au plus grand nombre d'heures de travail).

Milieu de travail du premier emploi

Milieu de travail du premier emploi, à titre d'employé ou de travailleur autonome, au moment de l'inscription ou du renouvellement. Il s'agit du lieu de prestation des services. Le lieu de prestation des services représente le lieu où la personne inscrite occupe un emploi lié à la pharmacie, en tant que pharmacien ou dans un domaine connexe à la pharmacie.

Méthodes de traitement des données

Traitement des fichiers

Une fois que l'ICIS a reçu les fichiers de données provinciaux et territoriaux des organismes de réglementation, il soumet tous les enregistrements à un traitement en deux étapes avant de les incorporer à la base de données nationale.

La première étape du traitement consiste à s'assurer que les données sont bien disposées et que toutes les réponses réussissent des tests précis de validation et de logique. Lorsque les codes soumis ne correspondent pas aux codes normalisés de l'ICIS, un rapport d'exception et un sommaire des fichiers de données (qui identifie et explique les erreurs) sont envoyés au fournisseur de données. De plus, les données sont soumises à un contrôle qui permet de vérifier la relation logique entre des champs précis. Par exemple, une erreur est signalée dans le rapport d'exception si l'année d'obtention du diplôme est antérieure à l'année de naissance.

L'ICIS et le représentant de chaque fournisseur de données vérifient conjointement les erreurs. Le fournisseur de données corrige ensuite les données et soumet de nouveau son fichier de données à l'ICIS, qui le revoie encore une fois. Lorsque le fournisseur de données n'est pas en mesure d'effectuer des corrections, l'ICIS modifie lui-même les données directement dans la BDPP, après avoir obtenu l'autorisation du fournisseur. S'il est tout simplement impossible d'effectuer une correction, le code est remplacé par une valeur manquante pertinente.

Traitement des inscriptions secondaires

La deuxième étape de traitement débute dès que le fichier a réussi tous les tests de validation et de logique. Étant donné que les pharmaciens peuvent s'inscrire simultanément dans plus d'une province ou d'un territoire, une méthodologie a été mise en place afin de repérer les pharmaciens résidant à l'étranger ou inscrits dans plus d'une province ou d'un territoire.

Afin de calculer avec exactitude le nombre de pharmaciens inscrits exerçant au Canada, il faut déterminer quelles inscriptions ne correspondent pas à la province ou au territoire du premier emploi.

Par exemple, des incitatifs administratifs encouragent les pharmaciens à conserver leur droit de pratiquer au Canada même s'ils vivent ou travaillent à l'étranger. Ainsi, un pharmacien vivant à l'étranger peut continuer de s'inscrire chaque année auprès d'un organisme canadien de réglementation ou d'un gouvernement territorial, même s'il n'a pas l'intention de revenir au Canada au cours des 12 prochains mois. Étant donné que le rapport de l'ICIS ne fait état que de la main-d'œuvre du Canada, il importe de repérer les pharmaciens vivant à l'étranger et de retirer leurs données de l'analyse.

Dans le cas des pharmaciens qui vivent et travaillent au Canada, l'ICIS doit également repérer les inscriptions qui ne correspondent pas à la province ou au territoire du premier emploi. En effet, à l'instar de la situation internationale présentée ci-dessus, des incitatifs administratifs encouragent les pharmaciens à conserver leur droit de pratiquer dans une province ou un territoire même s'ils vivent ou travaillent dans une autre province ou un autre territoire au Canada. Un pharmacien peut donc continuer de s'inscrire dans une province tout en vivant ou en travaillant dans une autre. L'intégration de ces deux inscriptions dans les analyses entraînerait un comptage en double. Par conséquent, l'ICIS évalue chaque inscription pour s'assurer qu'elle reflète la province ou le territoire du premier emploi. Ces inscriptions secondaires sont aussi appelées « doubles interprovinciaux ».

Toutes les données reçues des provinces et des territoires sont versées dans la BDPP. Toutefois, les inscriptions secondaires sont exclues de la publication annuelle, des communiqués et des demandes spéciales de renseignements. Une inscription primaire répond aux conditions suivantes :

La *Province* ou le *Pays de résidence* est soit le Canada, soit *Non précisé*;

- Dans le cas des pharmaciens travaillant en pharmacie, la *Province d'emploi* équivaut à la *Province d'inscription*; si la *Province d'emploi* est Inconnue, la *Province de résidence* équivaut alors à la *Province d'inscription*;
- Dans le cas des pharmaciens ne travaillant pas en pharmacie (ou ceux dont le *Statut d'emploi* est inconnu), la *Province de résidence* équivaut à la *Province d'inscription*; si la *Province de résidence* est inconnue, la *Province d'inscription* est alors acceptée.

L'annexe A contient un graphique illustrant le processus d'identification des doubles interprovinciaux.

Cette méthode d'élimination des doubles interprovinciaux et des inscriptions de pharmaciens vivant à l'étranger donne lieu à certaines erreurs. Par exemple :

- (1) Un pharmacien réside aux États-Unis, mais travaille au Canada. Il serait éliminé par erreur, car il est considéré comme *résidant à l'étranger*;
- (2) Un pharmacien inscrit et exerçant dans une province du Canada (p. ex. l'Alberta) accepte une offre de travail temporaire dans une autre province du Canada (p. ex. la Colombie-Britannique). Au moment de son inscription auprès de l'organisme provincial de réglementation des pharmaciens de la Colombie-Britannique, il pourrait fournir des renseignements sur sa province de résidence temporaire (la Colombie-Britannique). Ce double interprovincial ne serait pas identifié.

Méthodes d'analyse

Statistiques sur les régions urbaines et rurales

À des fins analytiques, les régions urbaines sont définies (en partie) comme les collectivités comptant plus de 10 000 habitants. Statistique Canada les classe dans la catégorie des régions métropolitaines de recensement (RMR) ou des agglomérations de recensement (AR). Les régions rurales et éloignées correspondent aux collectivités situées à l'extérieur des frontières des RMR et des AR, et sont appelées « régions rurales et petites villes » (RRPV) par Statistique Canada.

Les régions rurales et petites villes (RRPV) sont subdivisées à leur tour en fonction du degré auquel elles sont influencées (en termes d'intégration sociale et économique) par les grands centres urbains (c.-à-d. les RMR et les AR). La classification géographique basée sur les zones d'influence métropolitaines (ZIM) divise les municipalités des RRPV en quatre sous-groupes : ZIM forte, ZIM modérée, ZIM faible et Aucune ZIM. Les catégories *urbaines*, *rurales* et *éloignées* s'appliquent aux collectivités (villes, villages, etc.) qui peuvent correspondre à la désignation de Statistique Canada « Subdivision de recensement » (SDR).

Pour les besoins du présent rapport, les catégories RMR/AR et ZIM ont été combinées et peuvent être interprétées comme suit : RMR/AR = grand centre urbain (régions urbaines); ZIM forte et modérée = villages et régions rurales situés relativement près des grands centres urbains (régions rurales); ZIM faible et Aucune ZIM = villages, régions rurales et régions éloignées situés à bonne distance des grands centres urbains (régions éloignées).

Les ouvrages des auteurs suivants contiennent de plus amples détails sur les systèmes de classification des RRVP et des ZIM : McNiven et coll. (2000)^{iv}, Du Plessis et coll. (2001)^v et ICIS (2002)^{vi}.

Suppression des données

L'ICIS a adopté des directives régissant la publication et la diffusion de toute information sur la santé qui lui est transmise de manière à en préserver la confidentialité et à protéger les renseignements personnels.

Pour assurer l'anonymat de chaque pharmacien, les cellules comprenant des valeurs de 1 à 4 ont été supprimées des tableaux fournis dans le présent document. L'ICIS s'engage à protéger toute information de nature confidentielle sur les pharmaciens.

iv. C. McNiven, H. Puderer et D. Janes, *Census Metropolitan Area and Census Agglomeration Influenced Zones (MIZ): A Description of the Methodology* (Série de documents de travail de la géographie, n° 2000-2), Ottawa, Statistique Canada, 2000. Catalogue n° 92F0138MIE.

v. V. Du Plessis, R. Beshiri et R. D. Bollman, « Definitions of Rural », *Rural and Small Town Canada Analysis Bulletin*, vol. 3, n° 3 (novembre 2001).

vi. Institut canadien d'information sur la santé, *Nombre et répartition des infirmières et infirmiers autorisés dans les régions rurales et petites villes du Canada, 2000*, Ottawa, ICIS, 2002.

Les cellules comprenant des valeurs de 1 à 4 dans les tableaux de la présente publication ont été remplacées par un seul astérisque (*). Cependant, la présentation des totaux par ligne et colonne exige la suppression d'une deuxième valeur afin d'empêcher le lecteur de déterminer la valeur supprimée au moyen d'une soustraction. Par conséquent, une deuxième valeur est également supprimée dans chaque ligne et colonne comportant une valeur supprimée. De façon générale, c'est la prochaine plus petite valeur qui sera supprimée. Toutefois, dans le cas où la deuxième valeur est supérieure à 4, elle doit alors être remplacée par un symbole différent, d'où l'utilisation d'un double astérisque (**). Remarque : La suppression de cellules ne s'applique pas aux valeurs manquantes (c'est-à-dire les valeurs non recueillies, sans objet et inconnues) dans les tableaux de données.

Ces politiques régissent également la diffusion des données de l'ICIS à l'égard des demandes spéciales de renseignements et des études analytiques spéciales.

Symboles

Dans le présent rapport, on a employé des symboles normalisés et numériques partout où il était possible de le faire, dont les suivants :

- * Valeur supprimée conformément à la politique de l'ICIS sur le respect de la vie privée; la valeur de la cellule est de 1 à 4.
- ** Valeur supprimée pour assurer la confidentialité; la valeur de la cellule est de 5 ou plus.
- Données non existantes ou non applicables.
- .. Données non recueillies.
- n/s Données non soumises à l'ICIS.

D'autres symboles sont expliqués au besoin au bas du tableau ou de la figure où ils apparaissent.

Évaluation de la qualité des données

Afin d'assurer un degré élevé d'exactitude et d'utilité dans la diffusion des données, la Division de la qualité des données de l'ICIS a élaboré un système pour évaluer et faire état de la qualité des données figurant dans les bases de données et les registres de l'ICIS. Le système s'articule sur les cinq dimensions de la qualité des données : actualité, exactitude, facilité d'utilisation, comparabilité et pertinence. Le paragraphe qui suit décrit brièvement l'actualité, la facilité d'utilisation et la pertinence. Par la suite, l'exactitude et la comparabilité sont décrites plus en détail puisqu'elles sont davantage liées au traitement des données.

L'actualité est assurée par la collecte des données à un point dans le temps choisi par les fournisseurs de données. Comme la majorité des enregistrements sont obtenus à l'intérieur de ce délai, cette méthode permet à l'ICIS d'analyser et de diffuser les données en temps opportun. La facilité d'utilisation comprend la disponibilité, la documentation et la facilité d'interprétation des données. La section des notes méthodologiques contribue à la facilité d'utilisation, car les limites de l'interprétation des données y sont clairement définies. La pertinence d'un ensemble de données comprend l'adaptabilité et la valeur des données utilisées par les décideurs, les responsables de l'élaboration de politique, les chercheurs et les médias.

Exactitude

S'entend par exactitude l'évaluation du caractère adéquat des données par rapport à la réalité. Dans le contexte de la BDPP, il s'agit d'évaluer l'exactitude des données en fonction de la population de référence, c'est-à-dire tous les pharmaciens qui étaient actifs au Canada en date du 1^{er} octobre 2006 et qui occupaient un emploi en pharmacie.

Les organismes provinciaux de réglementation et les gouvernements territoriaux recueillent les données à des fins administratives. Conformément à une entente mutuelle, ces données sont soumises à l'ICIS à des fins de recherche et d'analyse. Par conséquent, il est important de noter que les critères d'exactitude et d'intégralité correspondant aux exigences financières et administratives d'un registre peuvent être différents de ceux que requiert la recherche. L'ICIS a entrepris un vaste exercice de mise en correspondance avec chaque fournisseur de données afin de s'assurer que les données recueillies à l'aide des formulaires d'inscription et les éléments de données du *Dictionnaire des données de la Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens* de l'ICIS concordent. Les différences repérées ont été recensées, prises en compte dans les analyses (le cas échéant) et décrites dans les notes méthodologiques ou les notes en bas de page. Plusieurs fournisseurs de données ont également pu inclure les définitions de certains éléments de données ou valeurs de l'ICIS dans leurs directives d'inscription et contribuent ainsi à l'exactitude des données.

La section qui suit souligne les points qui exigent une certaine prudence lors de l'analyse des données présentées dans le document *Tendances de la main-d'œuvre chez les pharmaciennes et pharmaciens de provinces et territoires sélectionnés au Canada, 2006*.

Sous-dénombrement

Un sous-dénombrement a lieu lorsque des données qui auraient dû être recueillies pour la base de données ne sont pas incluses.

Au cours de la première année de la BDPP, les fournisseurs de données n'ont pas tous été en mesure d'harmoniser leur formulaire d'inscription aux éléments de données et aux valeurs du dictionnaire de données de la BDPP. Par conséquent, certains fournisseurs n'ont pas recueilli tous les éléments de données demandés. Dans les analyses de ces éléments de données, ces provinces et territoires ne sont pas représentés (tableau 7).

Tableau 7. Enregistrements des pharmaciens dont les données n'ont pas été recueillies, selon l'élément de données et la province ou le territoire d'inscription, 2006

	Î.-P.-É.	N.-É.	Ont.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.
Sexe								
Année de naissance							X	
Année d'obtention du diplôme de la formation de base en pharmacie		X						X
Niveau actuel de la formation en pharmacie [†]		X					X	X
Catégorie du premier emploi		X	X			X	X	X
Poste du premier emploi		X		X		X	X	X
Milieu de travail du premier emploi		X		X				
Région urbaine ou rurale [‡]		X					X	X

Remarques :

† Le niveau de formation actuel a été dérivé de la valeur la plus élevée soumise aux éléments de données *Niveau de formation de base en pharmacie* et *Niveau de formation le plus élevé en pharmacie*.

‡ La catégorie *Région urbaine ou rurale* a été dérivée du code postal du premier emploi.

La lettre « X » indique que le pourcentage des données non recueillies a atteint 100 %.

Surdénombrement

Le surdénombrement désigne l'inclusion de données au-delà de la population cible.

Les pharmaciens « en congé » sont ceux en congé temporaire pour les raisons suivantes : congé de maternité ou de paternité, de formation ou d'invalidité de courte durée. Selon la province ou le territoire, ces pharmaciens ont le choix de s'inscrire comme membres actifs ou inactifs ou de ne pas s'inscrire du tout. Les pharmaciens en congé qui décident de s'inscrire à titre de membre actif et de soumettre les renseignements sur leur emploi sont inclus dans la main-d'œuvre alors qu'en fait ils ne travaillent pas.

Non-réponse

Dans la BDPP, une non-réponse aux éléments désigne la proportion de réponses inconnues pour chacun des éléments de données (tableau 8).

Tableau 8. Pourcentage des enregistrements des pharmaciens dont les réponses portent la mention « Inconnu », selon l'élément de données et la province ou le territoire d'inscription, 2006

	Î.-P.-É.	N.-É.	Ont.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.
Sexe (%)	1,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Année de naissance (%)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	..	0,0
Année d'obtention du diplôme de la formation de base en pharmacie (%)	0,7	..	0,1	0,5	0,0	12,0	27,6	..
Niveau actuel de la formation en pharmacie [†] (%)	0,0	..	0,0	1,2	0,0	11,8
Catégorie du premier emploi (%)	2,1	2,3	0,4
Poste du premier emploi (%)	0,0	..	0,0	..	0,3
Milieu de travail du premier emploi (%)	0,0	..	0,0	..	0,2	0,7	3,4	0,0
Région urbaine ou rurale [‡] (%)	2,2	..	1,0	4,5	2,3	1,1

Remarques :

.. Données non recueillies ou non soumises.

† Le niveau de formation actuel a été dérivé de la valeur la plus élevée soumise aux éléments de données *Niveau de formation de base en pharmacie* et *Niveau de formation le plus élevé en pharmacie*.

‡ La catégorie *Région rurale ou urbaine* est dérivée du code postal du premier emploi.

Définitions des valeurs manquantes

Les valeurs manquantes sont attribuées lorsqu'un fournisseur de données n'est pas en mesure de fournir les renseignements d'une personne inscrite pour un élément de données en particulier. Il existe trois types de valeurs manquantes :

- La valeur « Non recueilli » signifie que le fournisseur de données ne recueille pas l'information sur le formulaire d'inscription ou qu'il ne l'a pas soumise;
- La valeur « Inconnu » indique que l'information n'a pas été précisée par la personne inscrite;
- La valeur « Sans objet » indique que l'élément de données ne correspond pas à la situation de la personne inscrite. Par exemple, si un pharmacien réside aux États-Unis, il n'y a pas de province de résidence.

Méthodologie de qualité des données pour les valeurs « Inconnu » et « Sans objet »

L'ICIS a mis en œuvre la méthodologie de validation et de correction qui suit concernant l'utilisation appropriée des valeurs manquantes « Inconnu » et « Sans objet » :

- Si une personne inscrite a fourni des données valides correspondant à un ou plusieurs éléments de données pour la même catégorie de formation ou d'emploi et qu'une partie des autres éléments de données connexes sont manquants, la valeur « Inconnu » (et non la valeur « Sans objet ») est attribuée;
- Si une personne inscrite a omis de fournir des données correspondant à tous les éléments de données de la même catégorie de formation ou d'emploi, on choisit la valeur « Sans objet » (et non la valeur « Inconnu »).

Toutes les données sur l'emploi des pharmaciens qui ne travaillent pas en pharmacie sont classées sous la catégorie « Sans objet » dans la BDPP. Le tableau 8 ne fait pas état des données des pharmaciens n'occupant pas un emploi en pharmacie. Ainsi, les valeurs « Inconnu » représentent réellement le taux de non-réponse de la main-d'œuvre chez les pharmaciens.

Certains résultats dont le pourcentage de valeurs manquantes est élevé n'ont pas été inclus dans la section Analyse des données du présent rapport ou dans les tableaux de données affichés sur le site Web de l'ICIS, car leur exactitude était mise en doute, ce qui limite la facilité d'utilisation de ces données et ouvre la porte aux interprétations erronées (www.icis.ca/rhs). Dans certains cas, le nombre de valeurs manquantes est clairement indiqué dans l'analyse et expliqué dans une note en bas de page au besoin.

Comparabilité

La comparabilité consiste à évaluer la façon dont les données de l'année en cours se comparent à celles des années précédentes ainsi que la façon dont les données de la BDPP se comparent aux données sur les pharmaciens trouvées dans d'autres sources.

Données rétrospectives

La présente publication fournit les données sur les pharmaciens pour l'année d'inscription 2006. En ce qui concerne les années de données précédentes, seuls les nombres globaux de la Base de données sur le personnel de la santé de l'ICIS sont disponibles.

Limites des données

Le manque d'information sur les pharmaciens de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nouveau-Brunswick, du Québec, du Manitoba et du Nunavut constitue une importante limite quant aux données de la BDPP. Éventuellement, cette base de données vise à présenter le profil national canadien de la main-d'œuvre chez les pharmaciens, lequel sert à l'observation des tendances de l'effectif en pharmacie au fil du temps. Sans la participation de toutes les provinces et de tous les territoires, il est impossible de dresser un portrait complet des enjeux auxquels font face les pharmaciens de nos jours.

Par ailleurs, puisqu'il s'agit de la première année de collecte, les provinces et les territoires participants n'ont pas tous réussi à se conformer à l'ensemble des normes du *Dictionnaire des données de la Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens*. Par conséquent, pour l'année d'inscription 2006, plusieurs provinces et territoires n'ont pas recueilli de données pour certains éléments de données.

Avec le temps et à mesure que le taux de participation augmentera au pays, la BDPP prendra une place plus importante dans la planification des ressources humaines de la santé en pharmacie du Canada.

Profils provinciaux et territoriaux

Main-d'œuvre en pharmacie de l'Île-du-Prince-Édouard

		Île-du-Prince-Édouard	2006 (pourcentage)
		2006	Île-du-Prince-Édouard
Pharmaciens travaillant en pharmacie		141	
Sexe	Hommes	50	35,5
	Femmes	89	63,1
	Valeurs manquantes	2	1,4
Âge moyen	Années	40,9	
Groupes d'âge de 10 ans	20 à 29 ans	21	14,9
	30 à 39 ans	52	36,9
	40 à 49 ans	37	26,2
	50 à 59 ans	20	14,2
	60 à 69 ans	**	**
	70 à 79 ans	*	*
	80 ans et plus	0	0,0
	Valeurs manquantes	0	0,0
Régions urbaines et rurales	Régions urbaines	102	72,3
	Régions rurales	27	19,1
	Régions éloignées	9	6,4
	Territoires	0	0,0
	Valeurs manquantes	3	2,1
Niveau actuel de formation	Diplôme	10	7,1
	Baccalauréat	131	92,9
	Maîtrise	0	0,0
	PharmD	0	0,0
	Doctorat	0	0,0
	Valeurs manquantes	0	0,0
Nouveaux diplômés	Non	128	90,8
	Oui	12	8,5
	Valeurs manquantes	1	0,7
Nombre d'emplois	1	130	92,2
	2	**	**
	3	*	*
Catégorie d'emploi	Employé permanent	129	91,5
	Employé temporaire	*	*
	Employé occasionnel	*	*
	Travailleur autonome	6	4,3
	Valeurs manquantes	3	2,1
Milieu de travail	Hôpital et autres établissements de santé	20	14,2
	Pharmacie communautaire	113	80,1
	Autre pharmacie	*	*
	Centre de pratique en groupe	0	0,0
	Centre de santé communautaire	*	*
	Autre pharmacie en milieu communautaire	0	0,0
	Établissement d'enseignement postsecondaire	0	0,0
	Association, gouvernement ou organisme paragouvernemental	**	**
	Secteur industriel, manufacturier ou commercial lié à la santé	0	0,0
	Siège social de pharmacies communautaires	*	*
	Autre	0	0,0
	Valeurs manquantes	0	0,0
	Poste	Directeur de pharmacie	0
Propriétaire ou gestionnaire de pharmacie		20	14,2
Gestionnaire de pharmacie		27	19,1
Chef ou coordonnateur en milieu institutionnel		*	*
Pharmacien salarié		87	61,7
Pharmacien-conseil		**	**
Enseignant		0	0,0
Chercheur		0	0,0
Pharmacien industriel		0	0,0
Autre		2	1,4
Valeurs manquantes		0	0,0

(voir les remarques à la page suivante)

Remarques :

* Valeur supprimée conformément à la politique de l'ICIS sur le respect de la vie privée; la valeur de la cellule est de 1 à 4.

** Valeur supprimée pour assurer la confidentialité; la valeur de la cellule est de 5 ou plus.

Les données sur le code postal ont été classées dans les catégories suivantes : *Régions urbaines*, *Régions rurales* et *Régions éloignées* à l'aide des données de juillet 2006 du Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) de Statistique Canada.

Les catégories *Régions urbaines*, *Régions rurales* et *Régions éloignées* reposent sur un système de classification élaboré par Statistique Canada. Veuillez consulter les notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets.

Les totaux peuvent ne pas évaluer 100 % en raison de l'arrondissement.

Les données de l'ICIS sont différentes des données des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux en raison de la méthodologie de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS. Veuillez adresser toute demande pertinente à la méthodologie à bdpp@icis.ca.

Source : Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé.

Main-d'œuvre en pharmacie de la Nouvelle-Écosse

		Nouvelle-Écosse	2006 (pourcentage)
		2006	Nouvelle-Écosse
Pharmaciens travaillant en pharmacie		788	
Sexe	Hommes	254	32,2
	Femmes	534	67,8
	Valeurs manquantes	0	0,0
Âge moyen	Années	40,9	
Groupes d'âge de 10 ans	20 à 29 ans	113	14,3
	30 à 39 ans	284	36,0
	40 à 49 ans	217	27,5
	50 à 59 ans	136	17,3
	60 à 69 ans	30	3,8
	70 à 79 ans	**	**
	80 ans et plus	*	*
	Valeurs manquantes	0	0,0
Régions urbaines et rurales	Non recueilli	–	–
Niveau actuel de formation	Non recueilli	–	–
Nouveaux diplômés	Non recueilli	–	–
Nombre d'emplois	Non recueilli	–	–
Catégorie d'emploi	Non recueilli	–	–
Lieu d'emploi	Non recueilli	–	–
Poste	Non recueilli	–	–

Remarques :

– Données non disponibles.

* Valeur supprimée conformément à la politique de l'ICIS sur le respect de la vie privée; la valeur de la cellule est de 1 à 4.

** Valeur supprimée pour assurer la confidentialité; la valeur de la cellule est de 5 ou plus.

Les données sur le code postal ont été classées dans les catégories suivantes : *Régions urbaines*, *Régions rurales* et *Régions éloignées* à l'aide des données de juillet 2006 du Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) de Statistique Canada.

Les catégories *Régions urbaines*, *Régions rurales* et *Régions éloignées* reposent sur un système de classification élaboré par Statistique Canada. Veuillez consulter les notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets.

Les totaux peuvent ne pas évaluer 100 % en raison de l'arrondissement.

Les données de l'ICIS sont différentes des données des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux en raison de la méthodologie de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS. Veuillez adresser toute demande pertinente à la méthodologie à bdpp@icis.ca.

Source : Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé.

Main-d'œuvre en pharmacie de l'Ontario

		Ontario	2006 (pourcentage)
		2006	Ontario
Pharmaciens travaillant en pharmacie		9 309	
Sexe	Hommes	4 173	44,8
	Femmes	5 136	55,2
	Valeurs manquantes	0	0,0
Âge moyen	Années	44,4	
Groupes d'âge de 10 ans	20 à 29 ans	850	9,1
	30 à 39 ans	2 693	28,9
	40 à 49 ans	2 722	29,2
	50 à 59 ans	2 044	22,0
	60 à 69 ans	782	8,4
	70 à 79 ans	187	2,0
	80 ans et plus	31	0,3
	Valeurs manquantes	0	0,0
Régions urbaines et rurales	Régions urbaines	8 530	91,6
	Régions rurales	477	5,1
	Régions éloignées	213	2,3
	Territoires	0	0,0
	Valeurs manquantes	89	1,0
Niveau actuel de formation	Diplôme	80	0,9
	Baccalauréat	9 039	97,1
	Maîtrise	53	0,6
	PharmD	137	1,5
	Doctorat	0	0,0
	Valeurs manquantes	0	0,0
Nouveaux diplômés	Non	8 975	96,4
	Oui	328	3,5
	Valeurs manquantes	6	0,1
Nombre d'emplois	1	6 869	73,8
	2	1 838	19,7
	3	602	6,5
Catégorie d'emploi	Employé permanent	9 309	100,0
	Employé temporaire	0	0,0
	Employé occasionnel	0	0,0
	Travailleur autonome	0	0,0
	Valeurs manquantes	0	0,0
Milieu de travail	Hôpital et autres établissements de santé	1 616	17,4
	Pharmacie communautaire	7 219	77,5
	Autre pharmacie	0	0,0
	Centre de pratique en groupe	0	0,0
	Centre de santé communautaire	0	0,0
	Autre pharmacie en milieu communautaire	*	*
	Établissement d'enseignement postsecondaire	**	**
	Association, gouvernement ou organisme paragouvernemental	177	1,9
	Secteur industriel, manufacturier ou commercial lié à la santé	263	2,8
	Siège social de pharmacies communautaires	0	0,0
	Autre	26	0,3
	Valeurs manquantes	1	0,0
	Poste	Directeur de pharmacie	0
Propriétaire ou gestionnaire de pharmacie		1 900	20,4
Gestionnaire de pharmacie		1 245	13,4
Chef ou coordonnateur en milieu institutionnel		0	0,0
Pharmacien salarié		5 612	60,3
Pharmacien-conseil		301	3,2
Enseignant		52	0,6
Chercheur		10	0,1
Pharmacien industriel		178	1,9
Autre		11	0,1
Valeurs manquantes		0	0,0

(voir les remarques à la page suivante)

Remarques :

* Valeur supprimée conformément à la politique de l'ICIS sur le respect de la vie privée; la valeur de la cellule est de 1 à 4.

** Valeur supprimée pour assurer la confidentialité; la valeur de la cellule est de 5 ou plus.

Pour les données de 2006, l'Ordre des pharmaciens de l'Ontario n'a pu déterminer les catégories d'emploi et a donc présumé que tous (100 %) ses membres actifs, dont les données ont été soumises à l'ICIS, sont des employés permanents.

Les données sur le code postal ont été classées dans les catégories suivantes : *Régions urbaines*, *Régions rurales* et *Régions éloignées* à l'aide des données de juillet 2006 du Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) de Statistique Canada.

Les catégories *Régions urbaines*, *Régions rurales* et *Régions éloignées* reposent sur un système de classification élaboré par Statistique Canada. Veuillez consulter les notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets.

Les totaux peuvent ne pas évaluer 100 % en raison de l'arrondissement.

Les données de l'ICIS sont différentes des données des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux en raison de la méthodologie de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS. Veuillez adresser toute demande pertinente à la méthodologie à bdpp@icis.ca.

Source : Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé.

Main-d'œuvre en pharmacie de la Saskatchewan

		Saskatchewan	2006 (pourcentage)
		2006	Saskatchewan
Pharmaciens travaillant en pharmacie		1 027	
Sexe	Hommes	395	38,5
	Femmes	632	61,5
	Valeurs manquantes	0	0,0
Âge moyen	Années	43	
Groupes d'âge de 10 ans	20 à 29 ans	144	14,0
	30 à 39 ans	317	30,9
	40 à 49 ans	220	21,4
	50 à 59 ans	237	23,1
	60 à 69 ans	99	9,6
	70 à 79 ans	**	**
	80 ans et plus	*	*
	Valeurs manquantes	0	0,0
Régions urbaines et rurales	Régions urbaines	716	69,7
	Régions rurales	47	4,6
	Régions éloignées	218	21,2
	Territoires	0	0,0
	Valeurs manquantes	46	4,5
Niveau actuel de formation	Diplôme	*	*
	Baccalauréat	996	97,0
	Maîtrise	**	**
	PharmD	9	0,9
	Doctorat	*	*
	Valeurs manquantes	12	1,2
Nouveaux diplômés	Non	963	93,8
	Oui	59	5,7
	Valeurs manquantes	5	0,5
Nombre d'emplois	1	974	94,8
	2	48	4,7
	3	5	0,5
Catégorie d'emploi	Employé permanent	794	77,3
	Employé temporaire	17	1,7
	Employé occasionnel	44	4,3
	Travailleur autonome	148	14,4
	Valeurs manquantes	24	2,3
Milieu de travail	Non recueilli	-	-
Poste	Non recueilli	-	-

Remarques :

- Données non disponibles.

* Valeur supprimée conformément à la politique de l'ICIS sur le respect de la vie privée; la valeur de la cellule est de 1 à 4.

** Valeur supprimée pour assurer la confidentialité; la valeur de la cellule est de 5 ou plus.

Les données sur le code postal ont été classées dans les catégories suivantes : *Régions urbaines*, *Régions rurales* et *Régions éloignées* à l'aide des données de juillet 2006 du Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) de Statistique Canada.

Les catégories *Régions urbaines*, *Régions rurales* et *Régions éloignées* reposent sur un système de classification élaboré par Statistique Canada. Veuillez consulter les notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets.

Les totaux peuvent ne pas égaier 100 % en raison de l'arrondissement.

Les données de l'ICIS sont différentes des données des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux en raison de la méthodologie de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS. Veuillez adresser toute demande pertinente à la méthodologie à bdpp@icis.ca.

Source : Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé.

Main-d'œuvre en pharmacie de l'Alberta

		Alberta	2006 (pourcentage)
		2006	Alberta
Pharmaciens travaillant en pharmacie		3 197	
Sexe	Hommes	1 215	38,0
	Femmes	1 982	62,0
	Valeurs manquantes	0	0,0
Âge moyen	Années	41,5	
Groupes d'âge de 10 ans	20 à 29 ans	510	16,0
	30 à 39 ans	990	31,0
	40 à 49 ans	881	27,6
	50 à 59 ans	623	19,5
	60 à 69 ans	166	5,2
	70 à 79 ans	**	**
	80 ans et plus	*	*
	Valeurs manquantes	0	0,0
Régions urbaines et rurales	Régions urbaines	2 619	81,9
	Régions rurales	209	6,5
	Régions éloignées	295	9,2
	Territoires	0	0,0
	Valeurs manquantes	74	2,3
Niveau actuel de formation	Diplôme	0	0,0
	Baccalauréat	3 125	97,7
	Maîtrise	38	1,2
	PharmD	28	0,9
	Doctorat	6	0,2
	Valeurs manquantes	0	0,0
Nouveaux diplômés	Non	3 021	94,5
	Oui	175	5,5
	Valeurs manquantes	1	0,0
Nombre d'emplois	1	3 136	98,1
	2	51	1,6
	3	10	0,3
Catégorie d'emploi	Employé permanent	2 654	83,0
	Employé temporaire	37	1,2
	Employé occasionnel	128	4,0
	Travailleur autonome	366	11,4
	Valeurs manquantes	12	0,4
Milieu de travail	Hôpital et autres établissements de santé	590	18,5
	Pharmacie communautaire	2 412	75,4
	Autre pharmacie	37	1,2
	Centre de pratique en groupe	8	0,3
	Centre de santé communautaire	9	0,3
	Autre pharmacie en milieu communautaire	18	0,6
	Établissement d'enseignement postsecondaire	26	0,8
	Association, gouvernement ou organisme paragouvernemental	29	0,9
	Secteur industriel, manufacturier ou commercial lié à la santé	25	0,8
	Siège social de pharmacies communautaires	21	0,7
	Autre	14	0,4
	Valeurs manquantes	8	0,2
	Poste	Directeur de pharmacie	30
Propriétaire ou gestionnaire de pharmacie		375	11,7
Gestionnaire de pharmacie		613	19,2
Chef ou coordonnateur en milieu institutionnel		21	0,7
Pharmacien salarié		1 983	62,0
Pharmacien-conseil		46	1,4
Enseignant		20	0,6
Chercheur		14	0,4
Pharmacien industriel		5	0,2
Autre		82	2,6
Valeurs manquantes		8	0,3

(voir les remarques à la page suivante)

Remarques :

* Valeur supprimée conformément à la politique de l'ICIS sur le respect de la vie privée; la valeur de la cellule est de 1 à 4.

** Valeur supprimée pour assurer la confidentialité; la valeur de la cellule est de 5 ou plus.

Les données sur le code postal ont été classées dans les catégories suivantes : *Régions urbaines*, *Régions rurales* et *Régions éloignées* à l'aide des données de juillet 2006 du Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) de Statistique Canada.

Les catégories *Régions urbaines*, *Régions rurales* et *Régions éloignées* reposent sur un système de classification élaboré par Statistique Canada. Veuillez consulter les notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets.

Les totaux peuvent ne pas évaluer 100 % en raison de l'arrondissement.

Les données de l'ICIS sont différentes des données des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux en raison de la méthodologie de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS. Veuillez adresser toute demande pertinente à la méthodologie à bdpp@icis.ca.

Source : Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé.

Main-d'œuvre en pharmacie de la Colombie-Britannique

		Colombie-Britannique	2006 (pourcentage)
		2006	Colombie-Britannique
Pharmaciens travaillant en pharmacie		3 151	
Sexe	Hommes	1 454	46,1
	Femmes	1 697	53,9
	Valeurs manquantes	0	0,0
Âge moyen	Années	42,3	
Groupes d'âge de 10 ans	20 à 29 ans	491	15,6
	30 à 39 ans	889	28,2
	40 à 49 ans	850	27,0
	50 à 59 ans	726	23,0
	60 à 69 ans	167	5,3
	70 à 79 ans	**	**
	80 ans et plus	*	*
	Valeurs manquantes	0	0,0
Régions urbaines et rurales	Régions urbaines	2 834	89,9
	Régions rurales	93	3,0
	Régions éloignées	188	6,0
	Territoires	0	0,0
	Valeurs manquantes	36	1,1
Niveau actuel de formation	Diplôme	16	0,5
	Baccalauréat	2 734	86,8
	Maîtrise	8	0,3
	PharmD	21	0,7
	Doctorat	0	0,0
	Valeurs manquantes	372	11,8
Nouveaux diplômés	Non	2 655	84,3
	Oui	119	3,8
	Valeurs manquantes	377	12,0
Nombre d'emplois	1	3 145	99,8
	2	0	0,0
	3	0	0,0
Catégorie d'emploi	Non recueilli	-	-
Milieu de travail	Hôpital et autres établissements de santé	572	18,2
	Pharmacie communautaire	2 558	81,2
	Autre pharmacie	0	0,0
	Centre de pratique en groupe	0	0,0
	Centre de santé communautaire	0	0,0
	Autre pharmacie en milieu communautaire	0	0,0
	Établissement d'enseignement postsecondaire	0	0,0
	Association, gouvernement ou organisme paragouvernemental	0	0,0
	Secteur industriel, manufacturier ou commercial lié à la santé	0	0,0
	Siège social de pharmacies communautaires	0	0,0
	Autre	0	0,0
	Valeurs manquantes	21	0,7
	Poste	Non recueilli	-

(voir les remarques à la page suivante)

Remarques :

– Données non disponibles.

* Valeur supprimée conformément à la politique de l'ICIS sur le respect de la vie privée; la valeur de la cellule est de 1 à 4.

** Valeur supprimée pour assurer la confidentialité; la valeur de la cellule est de 5 ou plus.

Les données sur le deuxième et troisième emploi de 2006 n'ont pas été recueillies ni soumises à l'ICIS.

Les données sur le code postal ont été classées dans les catégories suivantes : *Régions urbaines*, *Régions rurales* et *Régions éloignées* à l'aide des données de juillet 2006 du Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) de Statistique Canada.

Les catégories *Régions urbaines*, *Régions rurales* et *Régions éloignées* reposent sur un système de classification élaboré par Statistique Canada. Veuillez consulter les notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets.

Les totaux peuvent ne pas évaluer 100 % en raison de l'arrondissement.

Les données de l'ICIS sont différentes des données des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux en raison de la méthodologie de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS. Veuillez adresser toute demande pertinente à la méthodologie à bdpp@icis.ca.

Source : Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé.

Main-d'œuvre en pharmacie du Yukon

		Yukon	2006 (pourcentage)
		2006	Yukon
Pharmaciens travaillant en pharmacie		29	
Sexe	Hommes	9	31,0
	Femmes	20	69,0
	Valeurs manquantes	0	0,0
Âge moyen	Non recueilli		
Groupes d'âge de 10 ans	Non recueilli	–	–
Régions urbaines et rurales	Non recueilli	–	–
Niveau actuel de formation	Non recueilli	–	–
Nouveaux diplômés	Non	19	65,5
	Oui	*	*
	Valeurs manquantes	**	**
Nombre d'emplois	1	29	100,0
	2	–	–
	3	–	–
Catégorie d'emploi	Non recueilli	–	–
Milieu de travail	Hôpital et autres établissements de santé	5	17,2
	Pharmacie communautaire	22	75,9
	Autre pharmacie	0	0,0
	Centre de pratique en groupe	0	0,0
	Centre de santé communautaire	0	0,0
	Autre pharmacie en milieu communautaire	0	0,0
	Établissement d'enseignement postsecondaire	0	0,0
	Association, gouvernement ou organisme paragouvernemental	0	0,0
	Secteur industriel, manufacturier ou commercial lié à la santé	0	0,0
	Siège social de pharmacies communautaires	0	0,0
	Autre	1	3,4
	Valeurs manquantes	1	3,4
Poste	Non recueilli	–	–

Remarques :

– Données non disponibles.

* Valeur supprimée conformément à la politique de l'ICIS sur le respect de la vie privée; la valeur de la cellule est de 1 à 4.

** Valeur supprimée pour assurer la confidentialité; la valeur de la cellule est de 5 ou plus.

Le Yukon n'a pas recueilli ou soumis de données sur le deuxième et troisième emploi.

Les données sur le code postal ont été classées dans les catégories suivantes : *Régions urbaines*, *Régions rurales* et *Régions éloignées* à l'aide des données de juillet 2006 du Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) de Statistique Canada.

Les catégories *Régions urbaines*, *Régions rurales* et *Régions éloignées* reposent sur un système de classification élaboré par Statistique Canada. Veuillez consulter les notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets.

Les totaux peuvent ne pas égaier 100 % en raison de l'arrondissement.

Les données de l'ICIS sont différentes des données des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux en raison de la méthodologie de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS. Veuillez adresser toute demande pertinente à la méthodologie à bdpp@icis.ca.

Source : Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé.

Main-d'œuvre en pharmacie des Territoires du Nord-Ouest

		Territoires du Nord-Ouest	2006 (pourcentage)
		2006	Territoires du Nord-Ouest
Pharmaciens travaillant en pharmacie		22	
Sexe	Hommes	11	50,0
	Femmes	11	50,0
	Valeurs manquantes	0	0,0
Âge moyen	Années	36,0	
Groupes d'âge de 10 ans	20 à 29 ans	6	27,3
	30 à 39 ans	8	36,4
	40 à 49 ans	**	**
	50 à 59 ans	*	*
	60 à 69 ans	0	0,0
	70 à 79 ans	0	0,0
	80 ans et plus	0	0,0
	Valeurs manquantes	0	0,0
Régions urbaines et rurales	Régions urbaines	12	54,5
	Régions rurales	10	0,0
	Régions éloignées	0	0,0
	Territoires	0	45,5
	Valeurs manquantes	0	0,0
Niveau actuel de formation	Diplôme	0	0,0
	Baccalauréat	22	100,0
	Maîtrise	0	0,0
	PharmD	0	0,0
	Doctorat	0	0,0
	Valeurs manquantes	0	0,0
Nouveaux diplômés	Non recueilli	-	-
Nombre d'emplois	1	22	100,0
	2	-	-
	3	-	-
Catégorie d'emploi	Non recueilli	-	-
Milieu de travail	Hôpital et autres établissements de santé	*	*
	Pharmacie communautaire	**	**
	Autre pharmacie	0	0,0
	Centre de pratique en groupe	0	0,0
	Centre de santé communautaire	0	0,0
	Autre pharmacie en milieu communautaire	0	0,0
	Établissement d'enseignement postsecondaire	0	0,0
	Association, gouvernement ou organisme paragouvernemental	0	0,0
	Secteur industriel, manufacturier ou commercial lié à la santé	0	0,0
	Siège social de pharmacies communautaires	0	0,0
	Autre	0	0,0
	Valeurs manquantes	0	0,0
	Poste	Non recueilli	-

(voir les remarques à la page suivante)

Remarques :

– Données non disponibles.

* Valeur supprimée conformément à la politique de l'ICIS sur le respect de la vie privée; la valeur de la cellule est de 1 à 4.

** Valeur supprimée pour assurer la confidentialité; la valeur de la cellule est de 5 ou plus.

Les données sur le deuxième et troisième emploi de 2006 n'ont pas été recueillies ni soumises à l'ICIS.

Les données sur le code postal ont été classées dans les catégories suivantes : *Régions urbaines*, *Régions rurales* et *Régions éloignées* à l'aide des données de juillet 2006 du Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) de Statistique Canada.

Les catégories *Régions urbaines*, *Régions rurales* et *Régions éloignées* reposent sur un système de classification élaboré par Statistique Canada. Veuillez consulter les notes méthodologiques pour obtenir des renseignements plus complets.

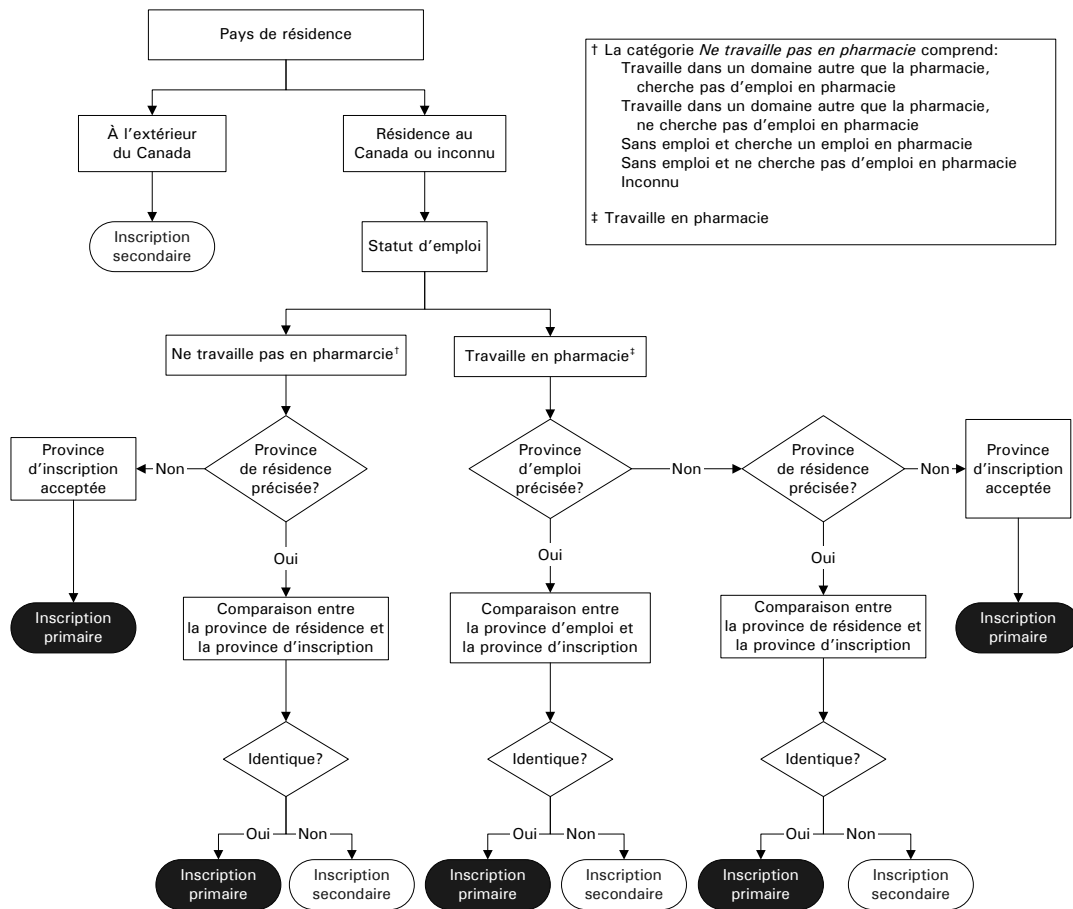
Les totaux peuvent ne pas égaier 100 % en raison de l'arrondissement.

Les données de l'ICIS sont différentes des données des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux en raison de la méthodologie de collecte, de traitement et de déclaration de l'ICIS. Veuillez adresser toute demande pertinente à la méthodologie à bdpp@icis.ca.

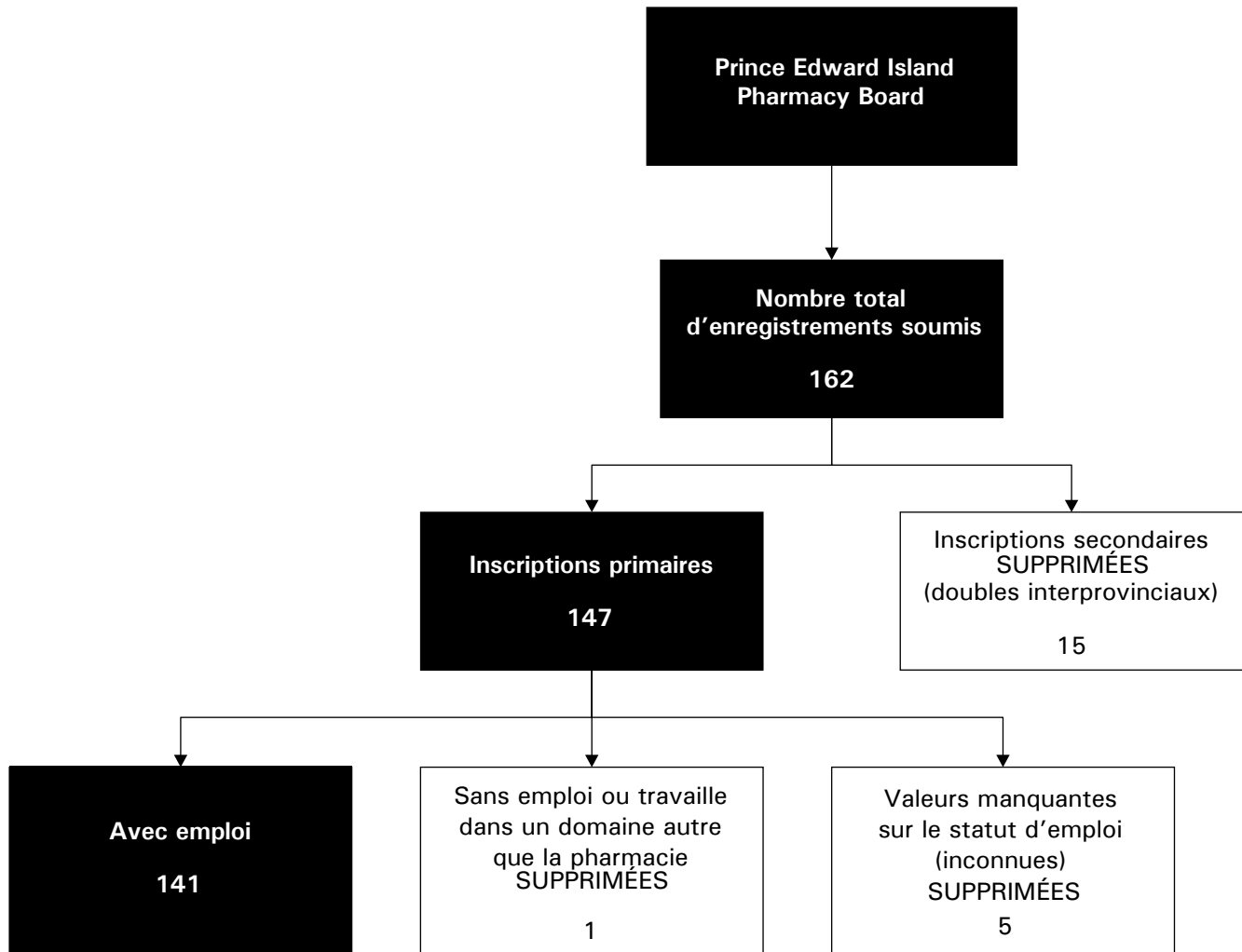
Source : Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé.

Annexe A
Identification des inscriptions secondaires

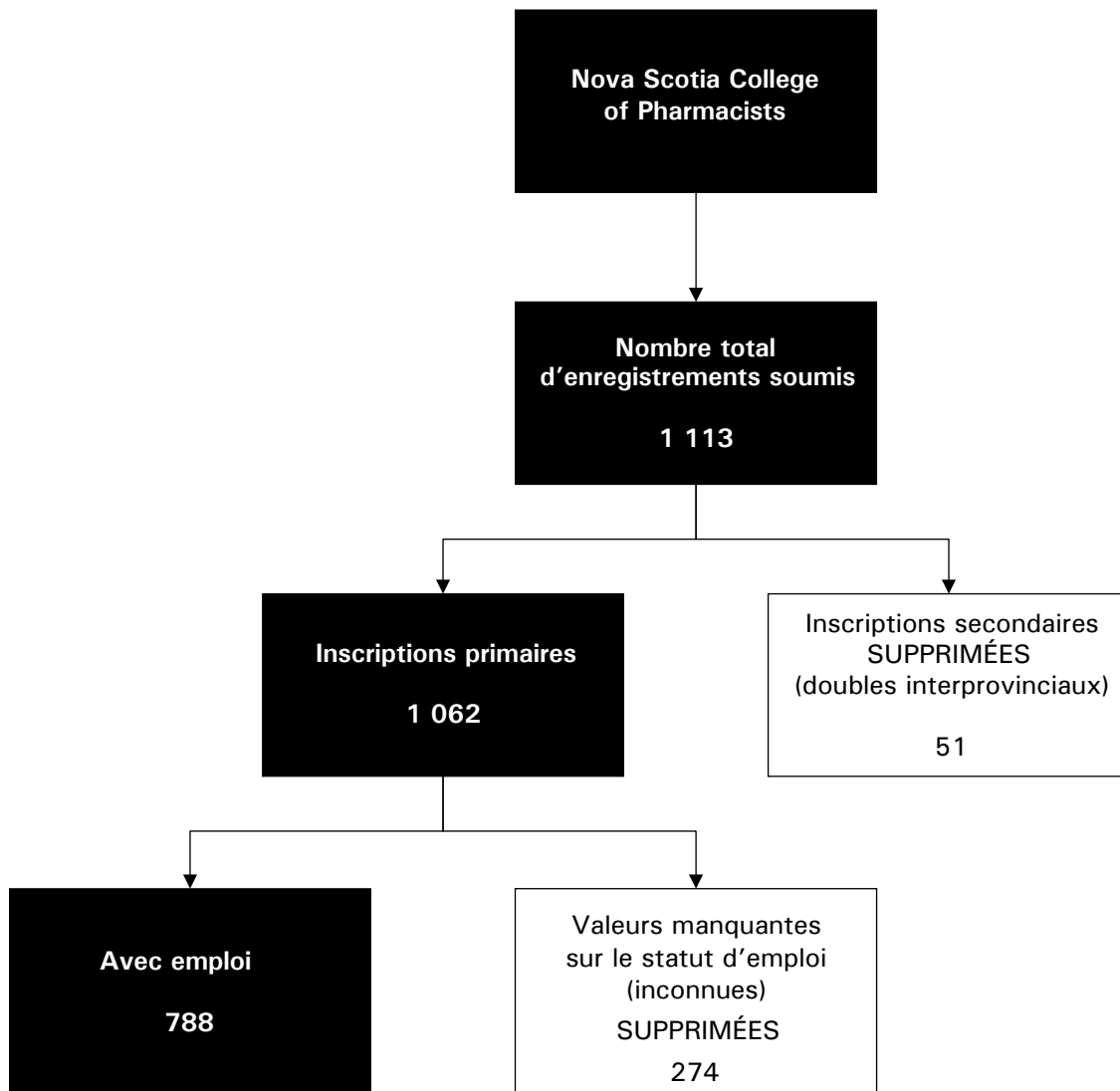
Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens
Identification des inscriptions secondaires dans les données provinciales et territoriales



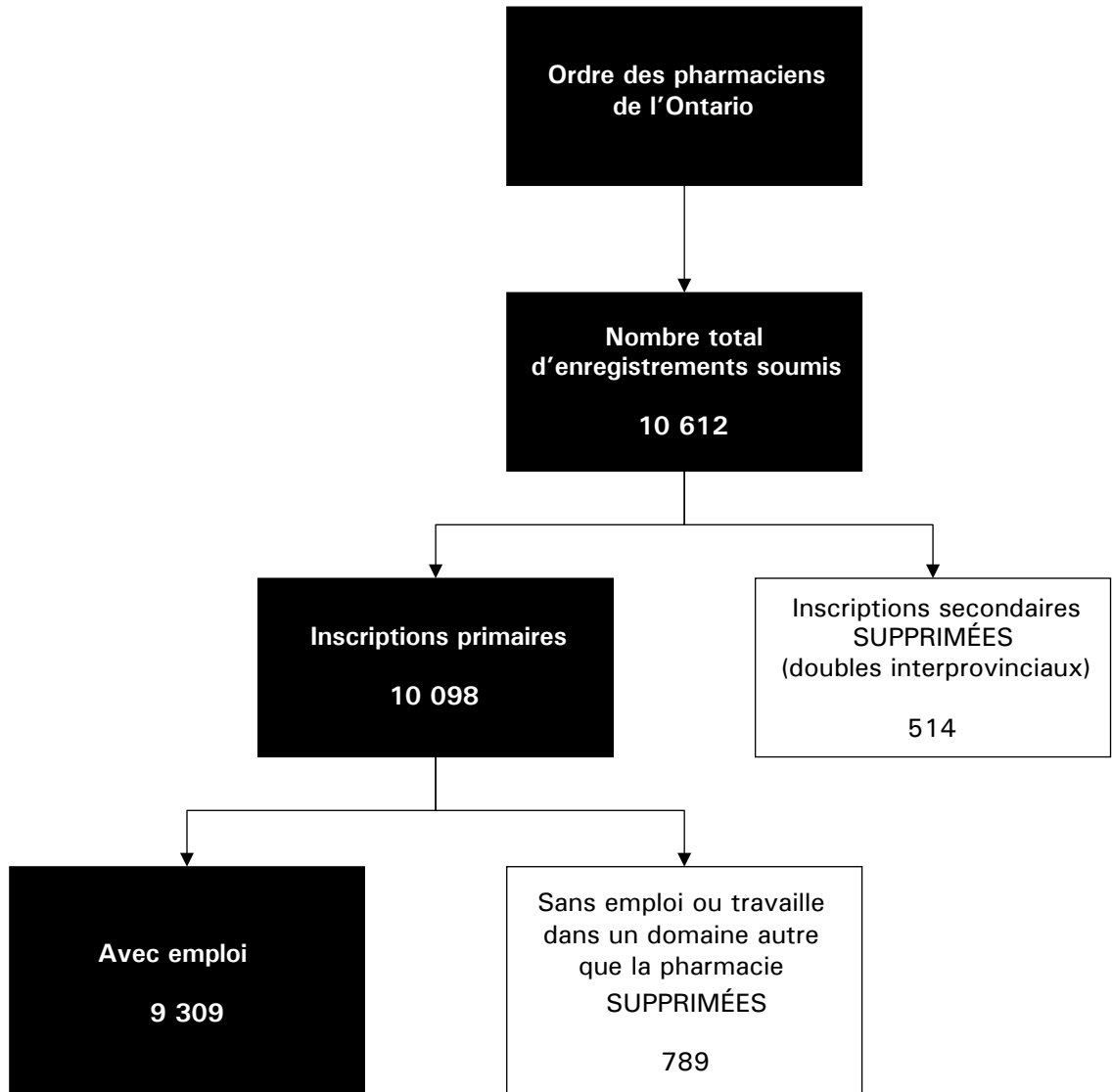
Organigramme du cheminement des données du Prince Edward Island Pharmacy Board à l'ICIS

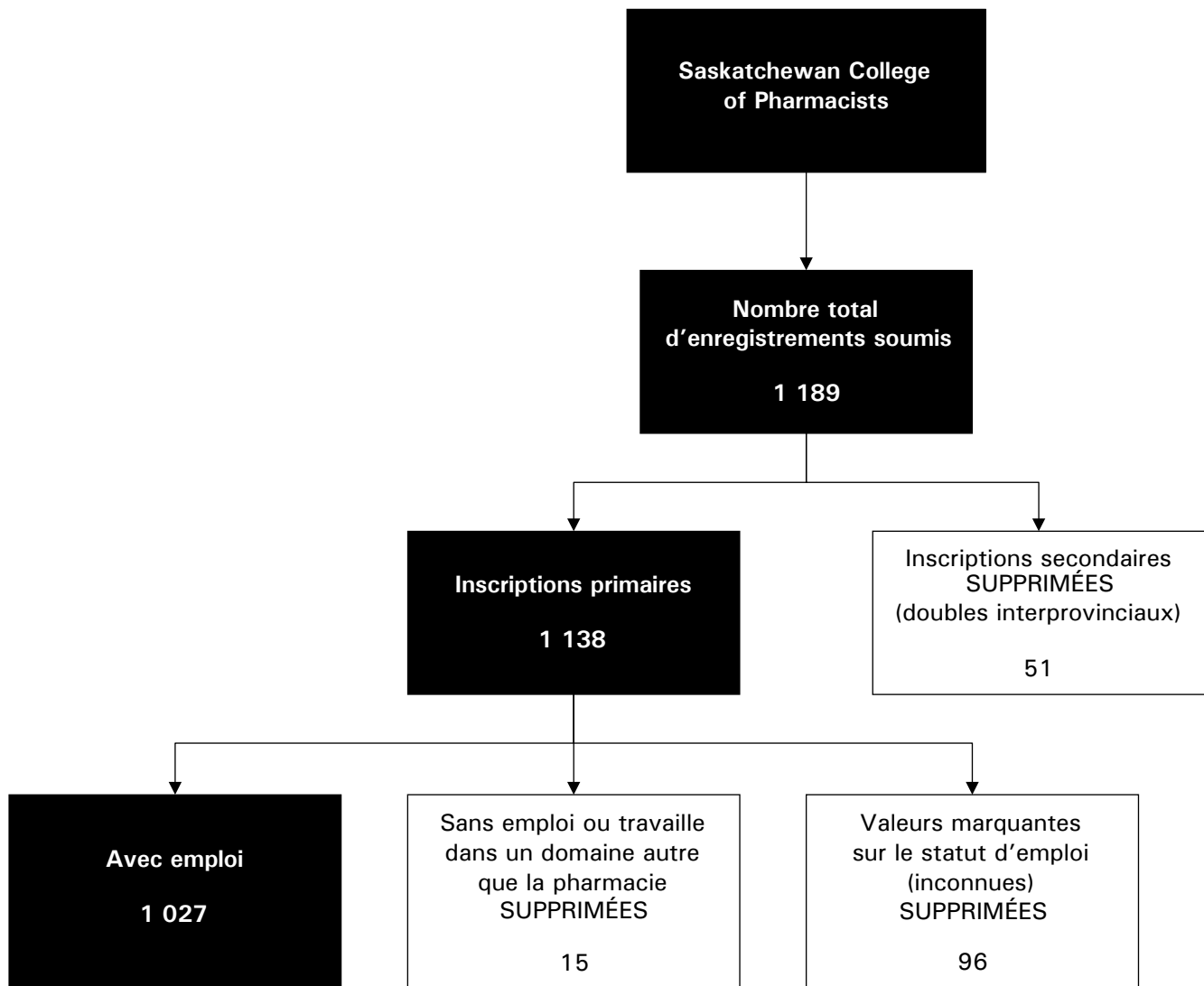


Organigramme du cheminement des données du Nova Scotia College of Pharmacists à l'ICIS

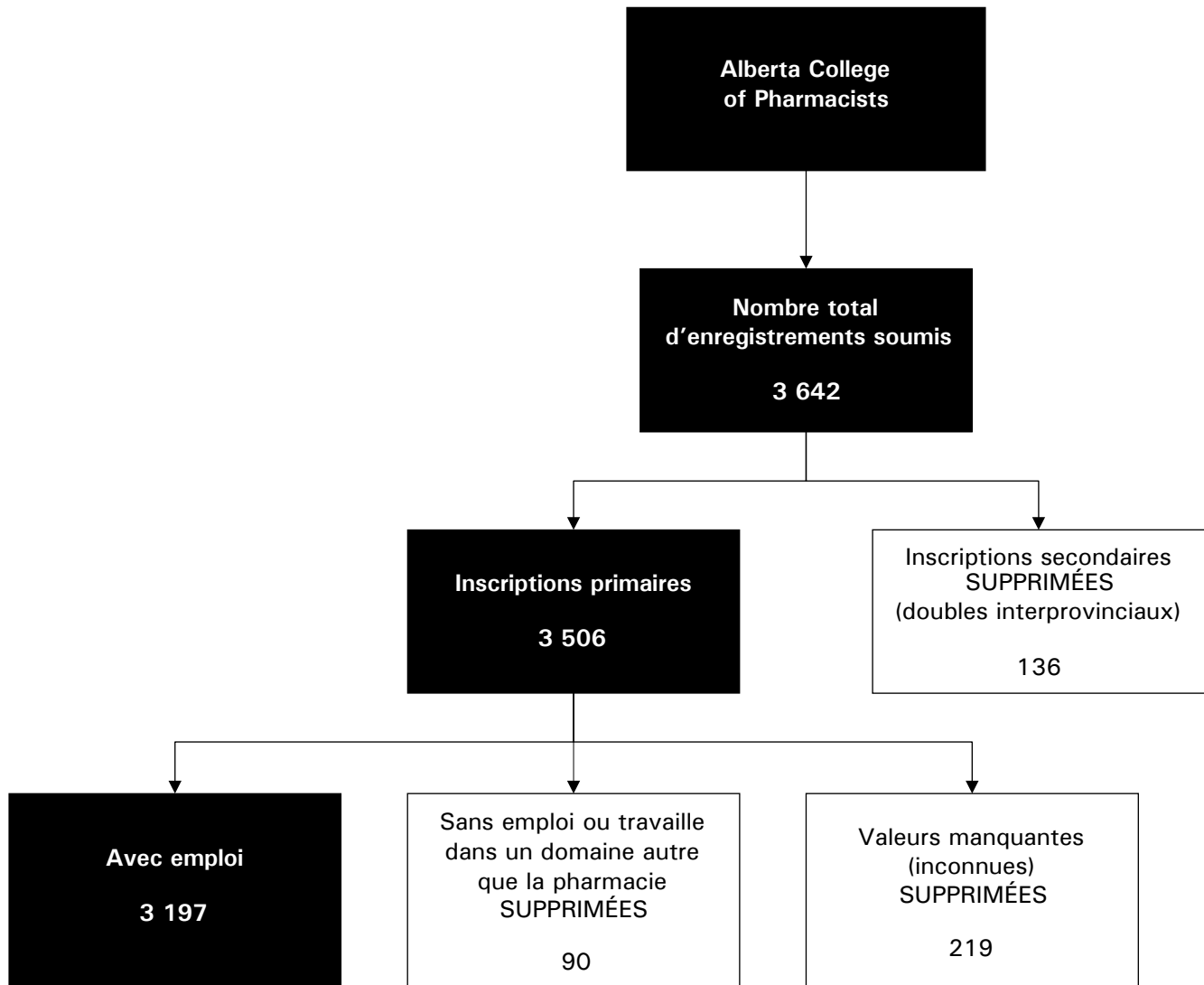


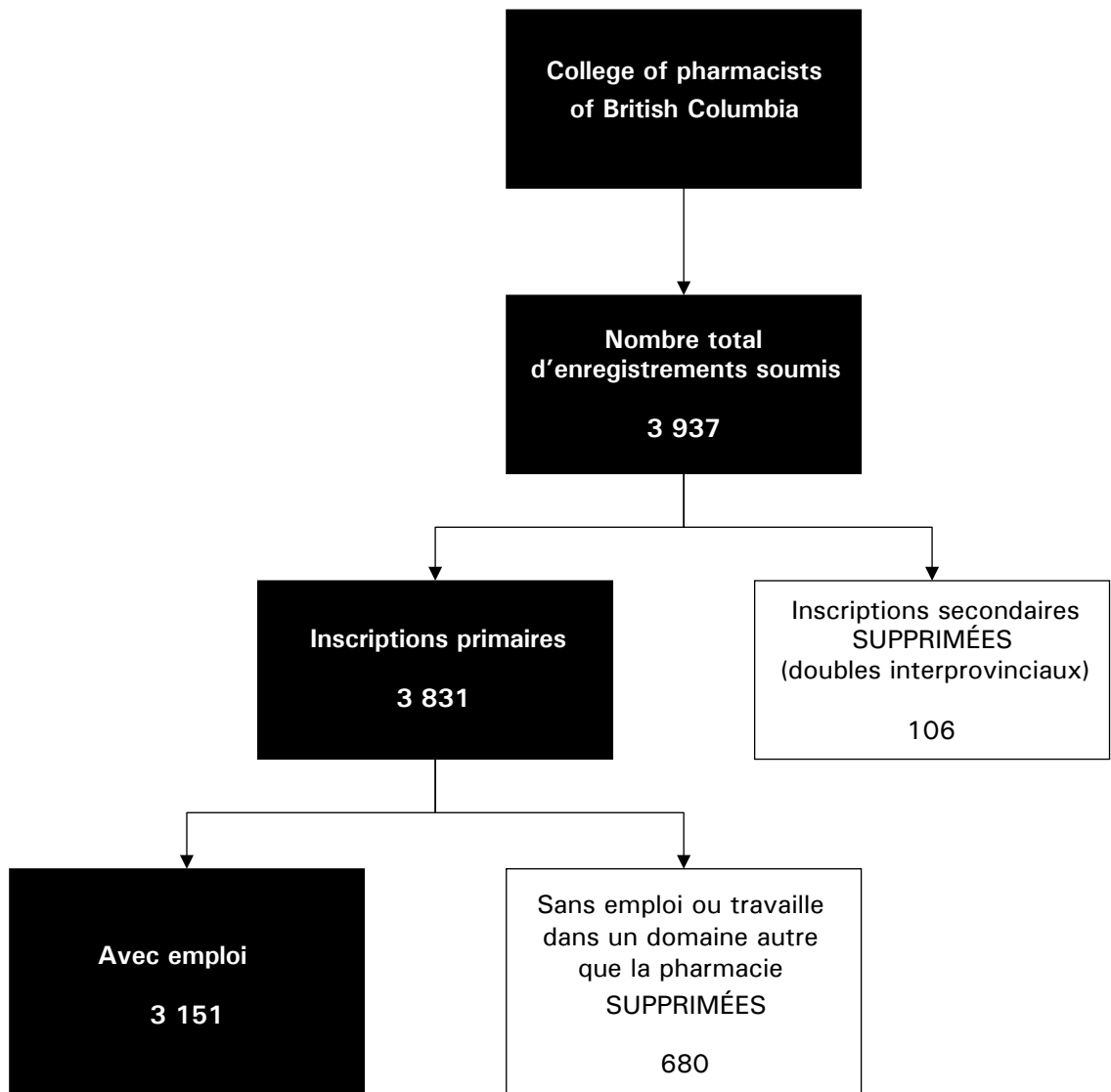
Organigramme du cheminement des données de l'Ordre des pharmaciens de l'Ontario à l'ICIS



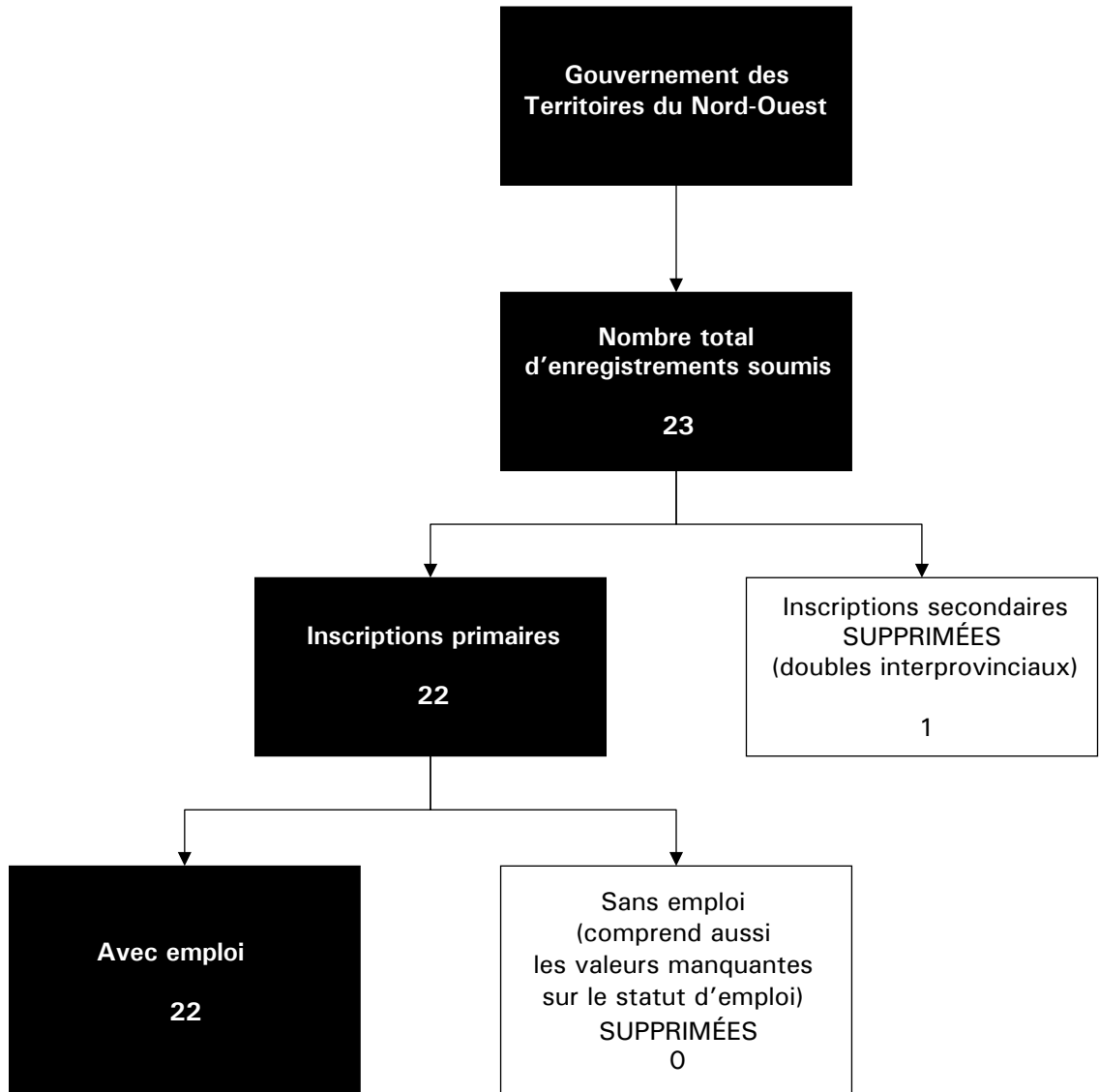
Organigramme du cheminement des données du Saskatchewan College of Pharmacists à l'ICIS

Organigramme du cheminement des données du Alberta College of Pharmacists à l'ICIS

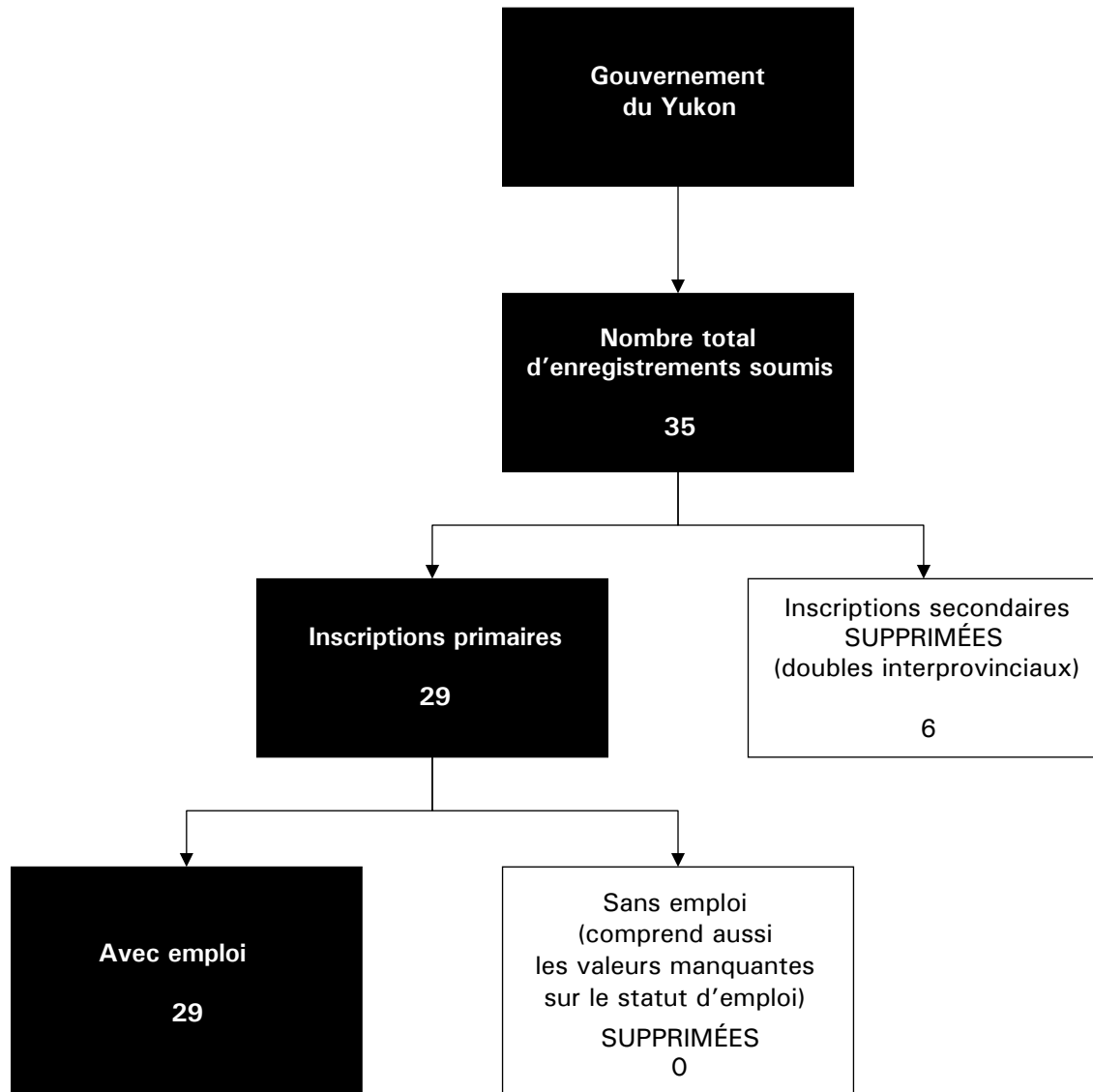


**Organigramme de cheminement des données du College of Pharmacists of
British Columbia à l'ICIS**

Organigramme de cheminement des données du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest à l'ICIS



Organigramme de cheminement des données du gouvernement du Yukon à l'ICIS



Annexe B
Références en pharmacie

Organismes nationaux (2006)

Services de pharmacie, Forces canadiennes

1745, promenade Alta Vista

Ottawa (Ontario) K1A 0K6

Site Web : www.forces.gc.ca/health/about_us/cfhsco/frgraph/pharmacy-services_f.asp

Conseil canadien de l'agrément des programmes de pharmacie

1765, 8^e Avenue Ouest, bureau 200

Vancouver (Colombie-Britannique) V6J 5C6

Site Web : www.ccapp-accredit.ca/index.php

Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux

30 Concourse Gate, unité 3

Ottawa (Ontario) K2E 7V7

Site Web : www.cshp.ca

Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie

220, avenue Laurier Ouest, bureau 750

Ottawa (Ontario) K1P 5Z9

Site Web : www.napra.org

Association canadienne des chaînes de pharmacies

45, avenue Sheppard Est, bureau 301

Toronto (Ontario) M2N 5W9

Site Web : www.cacds.com

Le Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada

717, rue Church

Toronto (Ontario) M4W 2M4

Site Web : www.pebc.ca

Organismes professionnels provinciaux et territoriaux en pharmacie

Atlantique

Atlantic Provinces Pharmacy Council (APPC)

212, rue Queen, bureau 410
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 1A8

Terre-Neuve-et-Labrador

Newfoundland and Labrador Pharmacy Board

Apothecary Hall
488, rue Water
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1E 1B3
Site Web : www.nlpb.ca

Île-du-Prince-Édouard

Prince Edward Island Pharmacy Board

Édifice South Shore Professional
Route transcanadienne
Case postale 89
Crapaud (Île-du-Prince-Édouard) C0A 1J0

Prince Edward Island Pharmaceutical Association

Case postale 24042
13, chemin Stratford
Stratford (Île-du-Prince-Édouard) C1B 2V5

Nouvelle-Écosse

Nova Scotia College of Pharmacists

1464 Dresden Row
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3T5
Site Web : www.nspharmacists.ca

Pharmacy Association of Nova Scotia

1470 Dresden Row
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3K3
Site Web : www.pans.ns.ca

Nouveau-Brunswick

Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick

373B, avenue Urquhart
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1H 2R4
Site Web : www.nbpharmacists.ca

L'Association des pharmaciens du Nouveau-Brunswick

212, rue Queen, bureau 410
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 1A8
Site Web : www.nbpharma.ca

Québec**Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec**

4050, rue Molson, bureau 320
Montréal (Québec) H1Y 3N1
Site Web : www.apesquebec.org

Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP)

4378, avenue Pierre-de-Coubertin
Montréal (Québec) H1V 1A6
Site Web : www.aqpp.qc.ca/fr/index.php

Association professionnelle des pharmaciens salariés du Québec (APPSQ)

3560, rue la Vérendry
Sherbrooke (Québec) J1L 1Z6

Ordre des pharmaciens du Québec

266, rue Notre-Dame Ouest, bureau 301
Montréal (Québec) H2Y 1T6
Site Web : www.opq.org

Ontario**Ordre des pharmaciens de l'Ontario**

483, rue Huron
Toronto (Ontario) M5R 2R4
Site Web : www.ocpinfo.com

Ontario Pharmacists' Association

375, avenue University, bureau 800
Toronto (Ontario) M5G 2J5
Site Web : www.opatoday.com

Manitoba**Manitoba Pharmaceutical Association**

187, chemin St. Mary's
Winnipeg (Manitoba) R2R 1J2
Site Web : www.mpha.mb.ca

Manitoba Society of Pharmacists

90, rue Garry, bureau 202
Winnipeg (Manitoba) R3C 4H1
Site Web : www.msp.mb.ca

Saskatchewan

Saskatchewan College of Pharmacists

4010, rue Pasqua, bureau 700
Regina (Saskatchewan) S4S 7B9

Pharmacists Board of Saskatchewan

2629, 29^e Avenue, bureau 202
Regina (Saskatchewan) S4S 2N9
Site Web : www.rbsp.ca

Alberta

Alberta College of Pharmacists

10303, avenue Jasper Nord-Ouest, bureau 1200
Edmonton (Alberta) T5J 3N6
Site Web : www.pharmacists.ab.ca

Alberta Pharmacists' Association (RxA)

1800, édifice Canadian Western Bank
10303, avenue Jasper
Edmonton (Alberta) T5J 3N6
Site Web : www.albertapharmacy.ca

Colombie-Britannique

College of Pharmacists of British Columbia

1765, 8^e Avenue Ouest, bureau 200
Vancouver (Colombie-Britannique) V6J 5C6
Site Web : www.bcpharmacists.org

British Columbia Pharmacy Association

1200, 73^e Avenue Ouest, bureau 1530
Vancouver (Colombie-Britannique) V6P 6G5
Site Web : www.bcpharmacy.ca

Territoires du Nord-Ouest

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Health Professional Licensing
Dept. of Health and Social Services
8^e étage, Centre Square Tower
Case postale 1320
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2L9

Yukon

Gouvernement du Yukon

Yukon Consumer Services, Dept. of Community Services
Case postale 2703, C-5
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Programmes universitaires canadiens en pharmacie

Memorial University of Newfoundland

School of Pharmacy
St. John's Campus
Case postale 4200
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1C 5S7
Site Web : www.mun.ca/pharmacy

Université Dalhousie

College of Pharmacy
5968, rue College
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3H 3J5
Site Web : www.pharmacy.dal.ca

Université Laval

Faculté de pharmacie
Pavillon Ferdinand-Vandry
Université Laval
Québec (Québec) G1K 7P4
Site Web : www.pha.ulaval.ca

Université de Montréal

Faculté de pharmacie
Case postale 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7
Site Web : www.pharm.umontreal.ca

Université de Toronto

Leslie L. Dan Faculty of Pharmacy
Université de Toronto
144, rue College
Toronto (Ontario) M5S 3M2
Site Web : www.pharmacy.utoronto.ca

Université de Waterloo

School of Pharmacy
200, avenue University Ouest
Waterloo (Ontario) N2L3G1
Site Web : www.pharmacy.uwaterloo.ca

Université du Manitoba

Faculty of Pharmacy
Pharmacy Building
Université du Manitoba
Winnipeg (Manitoba) R3T 2N2
Site Web : www.umanitoba.ca/faculties/pharmacy

Université de Saskatchewan

College of Pharmacy and Nutrition
110, Science Place
Saskatoon (Saskatchewan) S7N 5C9
Site Web : www.usask.ca/pharmacy-nutrition

Université de l'Alberta

Faculty of Pharmacy and Pharmaceutical Sciences
Dentistry/Pharmacy Centre
Université de l'Alberta
Edmonton (Alberta) T6G 2N8
Site Web : www.pharmacy.ualberta.ca

Université de la Colombie-Britannique

Faculty of Pharmaceutical Sciences
Université de la Colombie-Britannique
2146, East Mall
Vancouver (Colombie-Britannique) V6T 1Z3
Site Web : www.pharmacy.ubc.ca